Année 1991
Numéro Spécial Triple 23-24-25
90 francs les 3 fascicules.

FASCICULE 3

Chroniques Monistroliennes

BULLETIN DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL-SUR-LOIRE

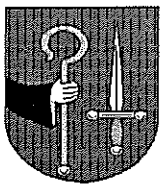

PAUL SAUMET

MONISTROL-SUR-LOIRE DANS LA REVOLUTION

1788-1799

I. LA REVOLUTION BOURGEOISE 1788-1792
2. SOUS LA REPUBLIQUE JACOBINE 1792-1794
● 3. UNE REVOLUTION SANS DIRECTION 1794-1799

CHRONIQUES MONISTROLIENNES. Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire.
Directeurs de la Publication : Philippe MORET et Christian LAURANSON-ROSAZ.

SOCIETE D'HISTOIRE DE MONISTROL SUR LOIRE
pour la Mise en Valeur et la Défense du Patrimoine Historique et Culturel de la Cité.
Président : Paul BONCHE - Vice-Présidents : Philippe MORET et Jean-Claude WALTER-BOURGEAT -
Secrétaire : Christian LAURANSON-ROSAZ - Trésorière : Nicole NERON-BANCEL.
Château des Evêques, 4 bis rue du Château, **B.P. 49 - 43120 MONISTROL SUR LOIRE**
Compte bancaire : *CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU SUD-EST*, N° 17144784000.

Illustration de couverture : *Monistrol à la fin du XVIIIe siècle.* Lavis de Louis MEUNIER, 1788.
Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Microfilm A.32.364.

TROISIEME PARTIE :

UNE REVOLUTION SANS DIRECTION

(1794 - 1799)

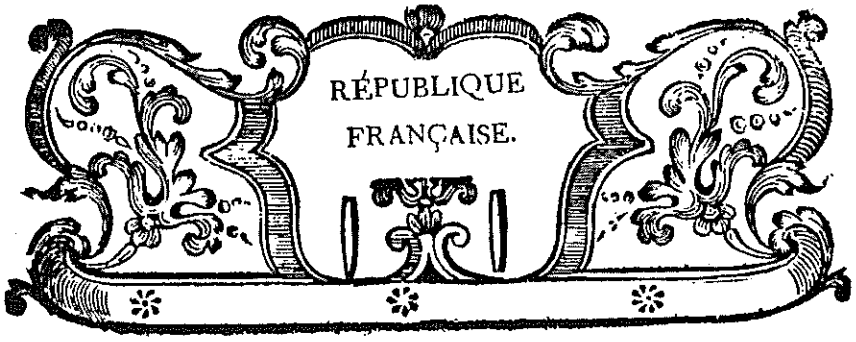

SOMMAIRE

PAGES

Chapitre 1 : LES THERMIDORIENS DE MONISTROL (1794 - 1795)

LES PRISONS S'OUVRENT 145
EPURATION A REBOURS 149
LUTTE OUVERTE ENTRE MODERES ET JACOBINS 154

Chapitre 2 : LA CONTRE-REVOLUTION EN MARCHE (1794 - 1795)

L'INSECURITE S'ETEND 161
LE CULTE REFRACTAIRE 163
L'AFFAIRE D'YSSINGEAUX 169

Chapitre 3 : SUR FOND DE MISERE

UNE ECONOMIE MORIBONDE 173
UNE SOCIETE SOUS LE CHOC DE LA MISERE 175

Chapitre 4 : ZIGZAGS POLITIQUES SOUS LE DIRECTOIRE (1795 - 1799)

LA MUNICIPALITE CANTONALE ET LE RETOUR DES JACOBINS 179
AN V : VICTOIRE ELECTORALE DES MODERES 183
COUP DE BARRE A GAUCHE 187

Chapitre 5 : L'ANARCHIE SUR SES TERRAINS (1795 - 1799)

A PONT-DE-LIGNON, L'ATTAQUE DU CONVOI DE FONDS 193
PRETRES REFRACTAIRES ET CONSCRITS INSOUMIS 196
L'AVENTURE DU DERNIER MAQUIS ROYALISTE 205

CONCLUSION 208

Chapitre 1

LES THERMIDORIENS DE MONISTROL (1794 - 1795)

LES PRISONS S'OUVRENT

La nouvelle du 9 thermidor parvint à Monistrol le 17 thermidor, et fut mal interprétée (1). Cependant, la loi mettant Robespierre et ses amis Montagnards hors-la-loi clarifia les évènements. Elle ne fut connue dans la ville que le 22 thermidor. Mais, les autorités, très embarrassées, attendirent le 30 thermidor pour la publier (2). Les plus purs Jacobins ne surent plus très bien ce qui allait se passer et commencèrent à craindre pour eux. Les anciens soutiens de l'Incorruptible étaient devenus indésirables. Le vent venait de tourner et la politique municipale s'en ressentit.

(1) - *ADHL L.655 - Délibération du comité de surveillance 17 thermidor An II*

(2) - *AMM Registre des lois.*

Le 15 fructidor An II, la municipalité protesta contre la réclusion des citoyens Basile Manaud, Jacques Cottey ainsi que de Colombet et son épouse, tous partisans indiscutables de la Révolution (1). Pourtant, encore marquée par l'empreinte de la politique précédente, elle poursuivit assidûment la vente de matériaux provenant de la démolition de l'église paroissiale (2). Le corps municipal s'était alors transformé en un remarquable appareil bureaucratique. Il rayonnait sur toute la vie locale par sa subdivision en 8 bureaux, concernant la correspondance, l'approvisionnement, la police et sûreté, l'agriculture, l'hôpital, l'instruction, les armes, l'enregistrement des lois (3).

Cependant, la municipalité modéra la vigueur de sa politique choisissant des commissaires moins virulents lorsqu'elle devait intervenir. Les ruraux réapparurent, tel le fils Chambouvet de Beau, Mathieu Guillaumond, Fournel de la Peyreire (4), Marcellin Guillaumond, Claude Bardel, Vital Reviron du Monteil (5). Tous étaient de puissants laboureurs. En ville, le choix des municipaux se porta sur Joseph Favier, Claude Pijol, Jacques et Pierre Cottey, de Colombet, Manaud ou encore Marcellin Chometton(6). Dans le même temps, Coffy, devenu l'unique notaire de la ville, n'apprécia pas l'installation d'un concurrent, le citoyen Darnaud, proposé au département par les municipaux (7).

Les armes changèrent de mains. Lorsqu'eurent lieu les évènements d'Yssingeaux, le 9 ventôse An III, la municipalité ordonna la distribution de 38 fusils à des citoyens sûrs. Tous ou presque étaient des marchands et artisans, tel Romand, Manaud, le sellier Reynaud, les tailleurs Benoît Ferrand et Antoine Ravel fils, le voiturier Verjac, le mineur Caps, les cabaretiers Chometton et Jean Ravel, les bouchers Courbon et Chèze, le passemen-

(1) - *AMM Délibération municipale 15 fructidor AN II et ADHL L.655 délibération du comité de surveillance 17 fructidor An II.*
(2) - *AMM Délibération municipale 24 fructidor An II.*
(3) - -id- *28 vendémiaire An II.*
(4) - -id- *15 nivôse An III*
(5) - -id- *1ventôse An III*
(6) - -id- *15 nivôse et 12 pluviôse An III*
(7) - -id- *17 pluviôse An III.*

tier Espach, le serrurier Piat et le confiseur Chometton. En outre, y figurait le maître d'école Dupin. Les principaux Jacobin n'étaient pas du nombre (1).

Ces derniers se trouvèrent d'ailleurs très rapidement mal à l'aise, lorsqu'en application de la loi, les citoyens de Colombet et Pierre Moret furent commis pour la vérification des comptes des sommes perçues sur les suspects. Ils devaient en effet consigner le nom des auteurs, ceux des percepteurs, et les raisons de toutes ces taxations (2).

Conséquence logique du changement survenu au niveau national les prisons s'ouvrirent. Les ardents Jacobins du comité de surveillance réajustèrent leurs propos, élargissant dès le 28 thermidor An II "la femme Quioc et la fille de Maurice Danhiec" arrêtées "à l'occasion de la trahison de l'infâme Robespierre et ses complices" (3). Le lendemain deux officiers de santé, Pagnon et Brossier, présentèrent les deux premières demandes d'élargissement provisoire, sur dossier médical. Ce furent celles de la vieille demoiselle Chantemule et de Jean-Gabriel Dufornel du Roure (4). Tous deux montrèrent l'exemple à bien d'autres.

Le comité, "croulant sous les pétitions des parents des reclus réclamant l'élargissement des leurs", dut réaffirmer son impuissance pour les libérations, hormis sur dossier médical (5). Aussi, les rapports médicaux arrivèrent de plus en plus nombreux sur le bureau du comité, confirmant le mauvais état de santé des prisonniers. Mais celui-là, n'appréciant guère les élargissements, chercha à faire traîner en longueur la procédure (6). Malgré tout, du 2 au 17 fructidor An II, soit en 15 jours, 36 personnes furent ainsi remises en liberté provisoire. Le comité ordonna notamment

(1) - AMM Délibération municipale 9 ventôse An II.
(2) - -id- 1er ventôse An II.
(3) - ADHL L.655 28 thermidor An II.
(4) - -id- 29 thermidor An II.
(5) - -id- 3 fructidor An II.
(6) - -id- 7 fructidor An II.

la libération d'une partie des nobles monistroliens et de la veuve de Jean Moret. De plus, il intervint auprès de son homologue ponot pour obtenir la sortie de prison de Pierre Cottey, ayant sa famille dans la misère et deux fils au service de la République.

De plus en plus les portes des maisons de réclusion s'ouvraient. En 3 jours, du 18 au 21 fructidor, 12 personnes furent relaxées, dont la "femme Jussac", de retour des prisons parisiennes, et Jacques Cottey, devenu "sage et républicain" (1). Le comité exigea cependant la vérification du bien-fondé des maladies présentées par les officiers de santé. Ceux-ci n'eurent pas grand mal à les justifier, car des épidémies et infections contagieuses, telle que la gale, sévissaient dans les cachots de Montfranc (2).

Le 15 brumaire An III, ne demeurèrent plus prisonniers que "de malheureux individus qui n'ayant aucune personne qui réclame pour eux, ne connaissant le bienfait des lois de la Convention Nationale, ne peuvent faire aucune démarche pour se procurer leur mise en liberté"(3). Le 17 brumaire, Joseph Granouillet - Larouveure, citoyen d'Yssingeaux, arrêté le 6 thermidor An II (4) et reclus à Paris, obtint, du comité de sûreté générale, sa libération (5).

Les comités n'ayant plus de raison d'être, leur fin était proche. Depuis le 7 fructidor An II, conformément à la loi, les comités cessèrent leurs fonctions. Cependant, le comité de surveillance de Monistrol resta en place jusqu'à son remplacement qui eut lieu le 12 brumaire An III (6). Le nouveau disposa du district pour circonscription et s'installa au château (7). Un seul Monistrolien figura parmi eux, l'officier de santé Joubert(8

(1) - *ADHL L.656 Délibération du comité de surveillance 18 et 21 fructidor An II*
(2) - *-id- 7 et 9 vendémiaire An III*
(3) - *ADHL L.656 15 brumaire An III*
(4) - *Jourda de Vaux (op.Cit) il s'agissait du père, âgé de 60 ans.*
(5) - *AMM Délibération municipale 19 primaire An III.*
(6) - *ADHL L.656 12 brumaire An III.*
(7) - *-id- 12 et 18 brumaire An III.*
(8) - *-id- 12 brumaire An III.*

Ce comité révolutionnaire s'illustra surtout par sa politique anti-religieuse et sa lutte contre les réfractaires. Si le 16 brumaire, il remit en liberté un ex-prêtre arrêté la veille, le 23 frimaire, il ordonna la réclusion de 3 soeurs Saint-Joseph (1)

L'essentiel de sa tâche se déroula du 23 pluviôse au 13 ventôse. Durant cette période, il se livra, avec acharnement, à une chasse à l'homme qui aboutit le 12 ventôse à l'arrestation d'un prêtre réfractaire, dénommé Michalon. Les interrogatoires qui suivirent furent longs et minutieux. Le comité ne négligea pas sa peine et siégea parfois jusqu'à 2 heures du matin (2). Mais ce fut son dernier coup d'éclat. Car, informé, depuis le 28 ventôse An III, par le représentant Pierret, de sa prochaine visite à Monistrol, le 1er germinal An III, il cessa définitivement ses fonctions ce jour là (3). Avec Pierret, la Terreur disparut au profit de la compréhension et de la modération.

EPURATION A REBOURS

Ne craignant plus pour leurs jours, les émigrés rentrèrent. Ce fut d'abord le notaire sigolénois Sabot qui, après 11 mois de vie clandestine en Ardèche, recouvra sa liberté par un arrêté de Pierret, du 21 nivôse An III (4). Il réussit du même coup à être réintégré parmi les notaires monistroliens et se vit même confier la vérification des comptes de la municipalité de l'An II (5). Puis l'ancien chanoine Marc Bouthéon, qui "dut fuir par suite de la tyrannie qui opprimait les bons citoyens" en septembre 1792, réapparut à son tour. Le 23 thermidor An III, il obtint sa radiation des listes des émigrés (6).

(1) - ADHL L.656 16 brumaire An III et ADHL L.586 Délibération du comité révolutionnaire 23 frimaire An III.

(2) - ADHL L.586 13 ventôse An III.

(3) - ADHL L.658 Registre de correspondance du comité de surveillance

(4) - ADL Fds ch. 1584 Mémoire de Sabot.

(5) - AMM Délibération municipale 4 et 14 floréal An III.

(6) - ADHL 1.Q. 384 Individus rentrés dans leurs biens et rayés des listes des émigrés.

Dans le même temps Jean-Louis Moret de la Chapelle revint après 18 mois d'exil. Il n'avait d'ailleurs pas hésité à monter à Paris pour se disculper auprès du comité de législation. Il fut rayé des listes par ordre de ce dernier et du représentant Pierret le 27 germinal An III (1). De retour à Monistrol, profondément marqué par sa vie de proscrit, il présenta ses plus humbles excuses auprès de tous ceux qu'il avait autrefois menacés et malmenés. Dès lors, il délaissa la Révolution qu'il n'appréciait plus du tout (2).

Le 13 germinal An III, le député girondin Bonnet, émigré depuis le 31 mai 1793, obtint lui aussi sa radiation des listes d'émigration (3). Puis les nobles rentrèrent à leur tour. Noël Leblanc de Pélissac, possessionné à Monistrol retrouva le 4 pluviôse An III ses biens et sa liberté (4). Jean-Joseph Jourda de Vaux de Foletier, fils aîné du conseiller au présidial exécuté à Lyon, se présenta devant la municipalité le 4 thermidor An III avec plusieurs certificats de résidence de Montbrison, Lyon et Vienne (5). Avec le retour des proscrits, les terroristes se devaient de rentrer dans l'ombre. Pierret leur en donna l'occasion.

Le 8 germinal An III, il prit un arrêté épurant et réorganisant les administrations locales. Dans son préambule, il brossa la triste situation du district. "Considérant que si dans le département de la Haute-Loire il y a eu des actes de tyrannie et des vexations (...) le district de Monistrol a eu plus particulièrement à gémir sous le poids des hommes sanguinaires, de ces êtres qui ne respirent que le crime et l'anarchie (...). Les Bastilles de ce district furent remplies de vieillards, d'infirmes, d'aveugles, d'impotants, de femmes, d'enfants, en un mot de tous ceux qui déplaisaient aux tyrans subalternes. Considérant que les comités de surveillance de ce district, composés en grande partie de cultivateurs et d'ouvriers, ignoraient souvent ce qu'ils

(1) - ADHL 1.Q.384 et ADL Fds ch. 1584 Mémoire de Moret.
(2) - ADL Fds Ch. 1584 Mémoire de Salot
(3) - ADHL 1.Q.384
(4) - -id-
(5) - AMM Délibération municipale 4 thermidor An III.

avaient à faire (...). Sachant à peine écrire leur nom, ils signaient journellement des ordres de persécution contre leurs propres concitoyens, leurs parents, leurs amis (...). Ceux qui dirigeaient, (...) membres des autorités constituées supérieures, persécutaient "les malheureux habitants des campagnes qu'ils menaçaient continuellement de la guillotine." (1).

Après cette prise de position, les démissions des Jacobins eurent lieu volontairement, tels les officiers municipaux Demartin Massard, Laurenson, Pigeol, Romand, le juge de paix Chibolon et son greffier Rosier, ainsi que Coffy, directeur de la poste aux lettres (2).

Aucun Monistrolien ne participa au nouveau district et à sa justice. Le Maire, Soleliac, fut maintenu avec pour officiers municipaux : l'officier de santé Joubert, le cabaretier et traiteur Joseph Favier, le cabaretier et tailleur Jean Ravel, le taillandier Marcellin Gaucher, l'épicier Laurenson, le fils de Verjac, laboureur de Grangevalat, le laboureur et fontainier Vital Tranchard, et le confiseur Rouchouse fils. Les notables furent : Chavanon, receveur ; Jean-Baptiste Cheucle, menuisier ; Claude Fournier, cordonnier ; Laurent Brossier, officier de santé ; Antoine Royet, armurier ; Charentus aîné, serrurier de Brunel ; Jean Ferrand, tailleur du lieu des Roches ; Antoine Reynaud, sellier ; Marcellin Blanchard, cabaretier ; Maurice Fraisse, maréchal-ferrand ; Bernard, laboureur de Tranchard ; Garnier, laboureur de Pouzols ; Jean Boute fils, laboureur de Pouzols ; Basile Manaud ; Romeyer, laboureur des Hiverneux ; Rey, laboureur de la Champravie ; Marcellin Prebet, laboureur du Flachat, et Marcellin Chometton, confiseur. Le citoyen Soulier redevint agent national et Jacques Cottey se vit confier le secrétariat (3).

(1) - AMM Délibération municipale 8 germinal An III.
(2) - -id- 8 germinal An III.
(3) - Voir graphique N° 40.

La justice de paix échut à un Sigolénois, le citoyen Soulier, qui eut pour greffier Pierre Cottey et pour assesseurs les citoyens Manaud, Marcellin Moret, Fraisse et Bayon. Quant à la garde nationale, le bataillon eut pour nouveau commandant, à la place de Duchamp, de Colombet. Jacques Dutreuil devint son second et Fraisse adjudant. Enfin, la poste aux lettres fut attribuée à Marcellin Chometton, pour charge de famille (1).

Dans le même temps, le lieutenant Dadiac se vit réinstallé à la tête de la brigade de gendarmerie monistrolienne, à la place du citoyen Fidèle Lambert, terroriste notoire qui de simple gendarme était devenu lieutenant du fait de son soutien aveugle à la Révolution pure et dure. Il était aussi cabaretier, ce qui favorisait son penchant pour l'alcool.

Il fut accusé d'avoir abattu 4 paysans, en Lozère ; il avait appartenu au conseil de guerre qui condamna illégalement à mort, au Pertuis, 3 reclus en route pour le Puy ; enfin il avait terrorisé Monistrol (2).

Cette épuration massive, nettement marquée par la mise en place de modérés, provoqua des remous dont la démission de l'officier de l'Etat Civil, Pierre Miramand. Celui-ci découvrit à cette époque qu'il était surchargé par ses occupations personnelles (3). L'heure n'était plus aux terroristes qui furent, à leur tour, menacés. Ainsi, le 11 prairial An III, la municipalité écrivit au département de rappeler Lambert car elle craignait pour sa vie (4).

L'administration se chargea de dénoncer et surtout de désarmer ces Jacobins, partisans de la Terreur. Darnaud, l'administrateur du district, fut commis à cet effet ainsi que les citoyens Soleliac, Ravel, Favier, Manaud, Chometton, Fournier, Pierre et Jacques Cottey et Soulier. Les 3 derniers étaient absents lors de la réunion au cours de laquelle, ils désignèrent 13 citoyens à

(1) - AMM Délibération municipale 8 germinal AN III il avait 12 enfants.
(2) - -id- 8 germinal AN III, et ADHL L.1086 Gendarmerie cantonale.
(3) - AMM Délibération municipale 22 germinal An III.
(4) - ADHL L.792 Contre-révolution.

désarmer. Une perquisition suivit immédiatement, et ne permit de découvrir qu'un fusil et un sabre, pour l'ensemble des individus désignés (1).

Un mois plus tard, les commissaires consignaient dans les registres les actes de ces terroristes. Le citoyen Dance, agent national du district, avait fait connaître qu'il désirait voir installer une guillotine à Monistrol. Il avait dénoncé lui-même nombre de citoyens et voulu faire fusiller le prêtre Michalon (2). Il avait fait incendier 3 chapelles à Bas et essayé ,en vain ,de faire fusiller les reclus de Montfranc.

A ces côtés, Duchamp, ex-commandant de la garde nationale, était l'auteur de la liste des suspects, et à l'origine de 39 réclusions. Il avait traîné des chaînes, toute une nuit, avec le citoyen Lambert, dans le corridor de la maison de réclusion, criant aux détenus qu'ils allaient partir pour le tribunal révolutionnaire. Il avait même poussé la cruauté jusqu'à enchaîner et garrotter des prisonniers.

Puis vint Coffy, "l'arc-bouttant du comité de surveillance de Monistrol", qui avait entraîné le comité à ordonner 43 réclusions. Il avait dénoncé Pierre Cottey pour la copie d'une lettre "fanatique", ainsi que Soulier qui avait découvert qu'il cachait des grains et lui reprochait le cumul de ses fonctions et enfin Sabot, un concurrent mal aimé.

Quant à Jean-Pierre Monnier, complice des 43 réclusions, car membre du comité, il demeura un homme sincère dans ses convictions Membre lui-aussi du comité et complice de ses actes, Christophe Miramand cadet, dit "Javogue", avait opéré lui-même les arrestation attachant les prisonniers, menaçant la foule et s'offrant pour guillotiner ou fusiller.

(1) - AMM Délibération municipale 29 germinal An III.
(2) - -id- 28 floréal An III - ADHL L.856 Désarmement.

Avec eux Jean Pagnon,"être immoral et sanguinaire", lui-même membre du comité, avait participé en personne aux arrestations, semant la terreur nuit et jour, dans les rues, se permettant des visites domiciliaires. Il s'était illustré lors de l'arrestation du curé de Bas, au cours de laquelle il avait bu tout le vin destiné à l'office divin et avait dérobé 40 Louis d'or à sa bonne.

De même Jean Bourgier, membre du fameux comité, s'intéressait surtout aux biens des personnes arrêtées. Pour Larouveure fils, âgé de 29 ans, son crime était d'être lié à Danse. Puis vint Chavanon-Chabannes,"boutte feu et agitateur". Celui-ci avait opéré les arrestations avec une évidente satisfaction, indiquant par un geste aux gens présents que les prévenus seraient guillotinés.

Suivait le cas de Gouttalier, qui se vantait de guillotiner lui-même les reclus. Pour Barthélémy Colombier, beau-frère de Bourgier, sa parenté avec un membre du comité le poussait à tenir des propos terroristes et à menacer des citoyens. De même, Chometton, du château, s'était montré trop empressé lors des arrestations et avait tenu des propos avancés. Enfin, l'ex-prêtre Gibert, qui ne se séparait jamais de ses armes, avait dénoncé des individus. Il avait participé aux arrestations et était l'auteur des paroles les plus infâmes et les plus indécentes (1).

Tels furent les crimes reprochés aux principaux terroristes, les autres étant laissés dans l'anonymat. Le 13 prairial An III, Christophe Miramand, Pagnon et Danse firent l'objet d'un mandat d'arrêt (2). Pourtant, ils n'avaient pas dit leur dernier mot.

LUTTE OUVERTE ENTRE MODERES ET JACOBINS

Au désarmement des hommes dangereux, correspondait l'armement des nouveaux "bons citoyens", qui acceptèrent de se rassembler

(1) - AMM Délibération municipale 28 floréal An III
(2) - -id- 13 prairial An III.

au son du tocsin ou de la générale. La municipalité distribua 15 fusils, à charge pour les possesseurs de les entretenir à leurs frais et de se soumettre à une revue mensuelle. Les hommes choisis le 5 floréal An III, étaient tous des artisans et des négociants, hormis Pierre et Jacques Cottey, tous deux greffiers, le citoyen Villermin, chargé des volontaires, et le bourgeois Marcellin Moret (1).

Les proscrits affluèrent de partout, cherchant un asile où se faire oublier et jetant l'alarme parmi les "bons citoyens"(2). Les municipaux, usant eux-aussi abondamment de ce dernier qualificatif, ordonnèrent à ces étrangers d'évacuer la commune sous les 24 heures. Les aubergistes et cabaretiers furent dès lors tenus de leur donner les noms et prénoms de ces personnes (3).

Pourtant un vent de tolérance soufflait sur la ville où le 3 messidor le corps municipal assemblé devant l'arbre de la liberté réaffirma le libre exercice légal du culte (4). Peu après, le 22 messidor, il intervint même pour protéger le déroulement de la messe constitutionnelle, ayant lieu chez le citoyen Bonnet. En effet, certains opposants s'y livrèrent à des "indécences" (5).

Le virage opéré par la politique municipale s'affirmait au grand jour. Modération et compromis devinrent alors les nouveaux mots d'ordre. La municipalité s'afficha, sur la place publique, en compagnie de la garde nationale et des volontaires en station dans la ville, pour chanter le "réveil du peuple" (5 bis) au son du tambour. Elle accepta en outre la création par certains jeunes monistroliens, d'une compagnie de chasseurs, sur l'exemple de Saint-Etienne (6). Les concessions "à droite", octroyées dans ce climat de détente, devinrent de plus en plus évidentes. Le 8 thermidor An III, la municipalité décida de la reconstruction de l'ancienne grenette. Elle

(1) - AMM Délibération municipale 5 floréal An III.

(2) - -id- 9 floréal An III. Il est question de stéphanois recherchés par leur district.

(3) - -id- 6 messidor An III.

(4) - -id- 3 messidor An III.

(5) - -id- 22 messidor An III. Les Jacobins ne furent pas étrangers à ces actes.

(5bis) - Chant de ralliement des anti-jacobins

(6) - -id- 24 messidor An III. Ces chasseurs semblent donc avoir été une force de contre-révolution, peuplée de Muscadins locaux. De plus, il n'était pas question de Commune d'Armes, mais de Saint Etienne.

en profita pour montrer le caractère illégal de la vente et de la démolition de l'église paroissiale, ordonnées par le représentant Reynaud, aucun décret ne l'y autorisant (1).

Mais, rapidement, elle ne fut plus en mesure de contrôler la réaction qui se mit en place et qui risquait de dégénérer en conflit ouvert entre Jacobins et Muscadins. Les ardents Républicains furent outrés par l'attitude de quelques volontaires nationaux qui, après avoir chanté le "réveil du peuple", criaient "A bas la Convention, A bas la République". Ils en informèrent le représentant Chazal, au grand dam des soldats qui protestèrent auprès d'une municipalité passive et dépassée (2). Son principal souci demeurait le rétablissement du culte conformiste dans la commune, "à la satisfaction de tous les citoyens qui soupiraient depuis longtemps"(3).Le jureur Chambouvet, obtint ainsi la chapelle des Pénitents pour exercer son ministère (4), en attendant de pouvoir bénéficier de l'église des Ursulines, plus vaste (5).

Face à cette orientation politique, l'agitation jacobine croissait de jour en jour. Les terroristes n'avaient pas apprécié d'être chassés du pouvoir et remerciés par des menaces. De même, la compromission dans laquelle s'était engagée la municipalité groupait de plus en plus, autour des "enragés",les Patriotes convaincus, qui sentaient la République en danger, du fait de la recrudescence des Modérés et des Royalistes.

Le premier à ressentir ce malaise et cette division parmi les partisans de la Révolution, fut le Maire, Jean-Baptiste Soleliac. Il comprit qu'il était temps pour lui de se retirer. Il donna donc sa démission, le 3 messidor An III; évoquant ses deux mises en place successives par Reynaud et Pierret, "de sentiments opposés". Il prétexta alors l'épuisement de ses forces morales du fait de "cette lutte sans fin dans la diversité" (6).

(1) - AMM Délibération municipale 8 thermidor An III.
(2) - -id- 13 thermidor An III.
(3) - -id- 7 thermidor An III.
(4) - -id- 13 fructidor An III.
(5) - -id- 9 et 10 brumaire An IV.
(6) - -id- 3 messidor An III.

Les Jacobins, décidés à enrayer tout retour en arrière, devinrent de plus en plus turbulents. Leurs propos prirent une coloration incendiaire, prétendant que "la municipalité actuelle n'assassinait pas mais qu'elle faisait assassiner" (1). La haine de ces hommes se cristallisa à l'encontre des prêtres, et surtout des conformistes, plus faciles à saisir. Le 4 thermidor, le brigadier de gendarmerie Renaud, illustra cette aversion, en proclamant publiquement "que s'il était le maître, il ne resterait pas un prêtre dans le pays" (2).

Tout ce que la région comptait de sans-culottes et de terroristes se rassembla à Monistrol, où chacun se fit un plaisir de braver et d'invectiver l'autorité municipale. Ils se réunissaient dans les cabarets à des heures prohibées, tel le 15 thermidor An III, où, après une journée de secrête tractation, s'attablèrent à l'auberge de la citoyenne Therme, place de la Révolution, les citoyens Monnier ; Coffy ; Duchamp ; Lambert ; Gibert ; Laplanche de Grazac ; son beau frère, juge de paix de Rosière ; Jacques Dutreuil ; le fils Demartin et Peyrot. Certains étaient d'ailleurs l'objet de mandats d'arrêt. Ils chantèrent des chants révolutionnaires et impressionnèrent si fortement les gardes nationaux, au nombre de 5, que la municipalité les autorisa à requérir des renforts pour les arrêter, "si on les attrape", crut-elle bon d'ajouter (3).

Le lendemain, elle déféra au tribunal d'Yssingeaux un patriote désidérien, qui avait affirmé dans une taverne "que les aristocrates étaient la cause du discrédit des assignats, que les places n'étaient occupées que par des ci-devant reclus, mais que cela ne durerait pas "(4). Les volontaires eux-mêmes rechignèrent à intervenir contre ces hommes décidés (5).

(1) - AMM *Délibération municipale 4 thermidor An III.*
(2) - -id- *4 thermidor An III.*
(3) - -id- *15 thermidor An III;*
(4) - -id- *16 thermidor An III.*
(5) - -id- *16 thermidor An III.*

La réorganisation de la garde nationale fut alors l'objet d'un nouveau différend, car le district refusa le droit de vote aux "terroristes" (1). Deux jours plus tard, ceux-ci réunirent un conciliabule chez le cordonnier Neyron, groupant tous les hommes présents, le 15 thermidor, chez la citoyenne Therme, plus Jean Mourier de Piat. Les municipaux, en patrouille de police, se bornèrent à leur signifier qu'ils enfreignaient la loi et se hâtèrent de quitter les lieux, sous les invectives grossières de Monnier (2).

Les désarmés et leurs amis se réunissaient journellement, depuis le départ en permission des volontaires (3). Le représentant Chazal, averti, ordonna à la municipalité de sévir et de faire arrêter ceux qui étaient recherchés (4). Le 13 fructidor An III, les élections pour l'état-major de la garde nationale eurent lieu et les désarmés se virent refuser la participation à cette troupe sur ordre du département, du 8 fructidor (5). Leur colère se traduisit par de nouvelles réunions dès le lendemain soir en deux lieux différents. Les anciens membres du comité révolutionnaires, dont Ferrand et Montchouvet, se rassemblèrent chez la citoyenne Therme, les autres étant chez Neyron (6).

La tension devint excessive et des incidents eurent lieu. Condamné deux jours auparavant à une amende, Monnier, fou furieux, vint le 16 fructidor vers 10 heures du soir, crier en pleine rue que les officiers de la garde nationale, élus depuis peu, étaient hors-la-loi. Le nouveau capitaine, le confiseur Chometton, sortit tandis que son détracteur, armé d'un sabre clamait son désir de "lui crever le ventre". Au milieu des injures, l'officier désarma le Jacobin, lui assénant un coup de bâton. La municipalité ordonna aussitôt des poursuites judiciaires contre Monnier (7).

Les municipaux, conscients dès lors du danger, tentèrent de réagir, décidant, le 19 fructidor, de perquisitionner chez le ci-

(1) - AMM Délibération municipale 22 Thermidor An III.
(2) - -id- 24 thermidor An III.
(3) - -id- 25 et 29 thermidor An III.
(4) - -id- 29 thermidor An III.
(5) - -id- 13 fructidor An III.
(6) - -id- 14 fructidor An III.
(7) - -id- 16 fructidor An III.

toyen Dupin, maître d'école, qui abritait plusieurs désarmés recherchés (1). Les Républicains, inquiets, se rapprochèrent des terroristes. Le 5e jour complémentaire An III, à 10 heures du soir un nouvel accrochage eut lieu, dans le cabaret du citoyen Mallet. Là des municipaux, escortés de gardes nationaux et de volontaires, trouvèrent les citoyens Laffressange, Champigny, Monnier, Perot, Mallet, le boulanger Mourier, le maréchal-ferrand Jean Fraisse, le serrurier Exbrayat fils cadet. Ceux-ci chantèrent et injurièren de leur mieux les autorités, obligeant celles-ci à se retirer, alors que Fraisse leur criait "que s'il fallait se battre on se battrait, et qu'il ne fallait pas prendre les écharpes pour assassiner et que s'il n'y avait point de justice ils la feraient eux-mêmes"(2).

Toute crainte envers une municipalité manquant de fermeté avait disparu. Le soir même, le marchand serrurier Vital Coutanson fit irruption dans la maison commune pour insulter les municipaux et la garde nationale (3). La peur, qui poussait les Patriotes à l'action, se transforma en panique dès lors que les évènements d'Yssingeaux eurent lieu, le 9 vendémiaire An IV. La municipalité inquiète siégeait en permanence, lorsque le 16 vendémiaire, le fil du serrurier Pierre Piat, pénétra dans la maison commune, demandan que la générale fut battue afin d'éviter une "Saint-Barthélemy des républicains" par les rebelles yssingelais qui approchaient. Les deux municipaux de permanence furent invectivés, l'un d'eux reçut en outre un coup de culasse tandis que l'autre était tenu en respect avec deux pistolets sous la gorge (4).

Peu après, le 1er brumaire An IV, profitant du refus de plusieurs gardes nationaux patriotes d'assurer leur tour de garde, à la maison d'arrêt placée au château, le terroriste Gouttalier s'évada par une cheminée (5). Malgré tout, la municipalité voulait éviter à tout prix l'affrontement. Ainsi lorsque, le 3 brumaire

(1) - AMM délibération municipale 19 fructidor An III.
(2) - -id- 5e complémentaire An III.
(3) - -id- 5e complémentaire An III.
(4) - -id- 16 vendémiaire An IV.
(5) - -id- 1er brumaire An IV.

An IV, le commandant des volontaires, en station à Monistrol, exhiba un ordre d'arrestation à l'encontre des terroristes désarmés, daté du 12 prairial An III et signé du Maire, Soleliac, elle lui répondit que cette décision avait été prise à son insu (1).

Cependant, les Jacobins ne renoncèrent pas et redoublèrent d'activité, lors des élections à l'assemblée primaire du canton. Les Patriotes intansigeants y exercèrent une pression qui alla même juqu'à la fraude électorale. Le 10 brumaire, l'avocat Pierre Moret, constatant que Rosier écrivait des billets de vote, eut une altercation avec lui. Ceci provoqua la colère des Patriotes tels Ouillon et Chavanon-Chabannes qui le traitèrent de Royaliste et de Muscadin. La municipalité accepta sa plainte d'autant plus qu'elle venait d'être chassée avec "tous les bons et honnêtes citoyens", sous les injures et huée , étant même taxée d'aristocrates. La majeure partie des électeurs monistroliens, ainsi que les membres des autres municipalités furent exclus par des hommes n'ayant même pas le droit de vote, car ils étaient recherchés, déserteurs ou domestiques. Enfin, le vieux citoyen Danhïec, ainsi qu'un groupe de Monistroliens, vinrent protester à la maison commune et se plaignirent notamment des citoyens Therme cadet, Rosier et Coffy (2).

Pourtant le 13 brumaire An IV, la municipalité fut suspendue de ses fonctions par le représentant Poultier, du fait de son attitude à l'égard de l'assemblée primaire (3). Le 16 brumaire, le citoyen Granouilliet-Larouveure prit en charge l'administration municipale, en attendant l'installation de la nouvelle municipalité sur ordre de Poultier. Dans le même temps, le gendarme Lambert, destitué "pour cause de patriotisme", recouvra son grade de lieutenant à la place de Dadiac relevé de ses fonctions (4). Le citoyen Duchamp signa la transcription sur les registres. Deux jours plus tard, le 18 brumaire, les officiers municipaux étaient réintégrés par un nouvel arrêté de Poultier du 16, dans lequel il déclarait comprendre le refus de la municipalité de recevoir les procès-verbaux de l'assemblée primaire.

(1) - AMM délibération municipale 3 brumaire An IV.
(2) - -id- 10 brumaire An IV.
(3) - -id- 15 brumaire An IV.
(4) - -id- 16 brumaire An IV;

Chapitre 2

LA CONTRE-REVOLUTION EN MARCHE (1794 - 1795)

L'INSECURITE S'ETEND

L'agitation réapparut alors que la Terreur s'estompait. La première manifestation fut l'évasion de 4 déserteurs, le 2 vendémiaire An III. Ceux-ci se sauvèrent de la tour du château grâce à une corde de paille tressée. Par ailleurs, les jeunes gens, à la veille de partir, ainsi que les soldats convalescents, tentaien tous de se trouver des maladies les empêchant de rejoindre leur corps d'Armée. Les ruraux étaient parmi les plus nombreux à témoigner de ce manque d'entrain. Le 22 frimaire An III, le lieutenant de gendarmerie Lambert reçut l'ordre d'amener à la maison commune 13 de ces astucieux individus. Certains de leurs compagnons préférèrent fuir à Saint-Etienne. D'autres parvinrent à se faire requérir dans la commission des armes de cette dernière ville. Pendant l'été 1795, les volontaires rentrèrent en masse de l'Armée d'Italie et de Toulon, sans aucun congé (1). Ils prirent alors le maquis et refusèrent de réintégrer leur régiment(2)

La municipalité s'alarma de la croissance des troubles, accrus par la présence de tant de déserteurs. Elle décida donc de pétitionner auprès des autorités supérieures afin d'obtenir les

(1) - *ADHL L.834 Prêtres réfractaires 1 messidor An III.*
(2) - *AMM Délibération municipale 5e complémentaire An III.*

fusils qu'elle avait prêtés à Montfranc (1), pendant la Terreur.

Les vols et agressions à mains armées se multiplièrent. La rampe en fer forgé du château fut en partie volée, le 2 frimaire An III, "victime"de la cherté du fer (2). Malgré tout cette matière était difficile à camoufler et encore plus à écouler, d'autant que les ouvriers monistroliens, qui en étaient les auteurs, connaissaient donc parfaitement leur oeuvre. Dès le 16 frimaire, une femme, qui essayait de revendre un morceau de fer était arrêtée (3)

PLus graves et plus violentes, des attaques nocturnes de fermes isolées se produisirent en floréal An III. Les brigands, sachant très bien que les paysans cachaient des subsistances, choisissaient des maisons isolées pour en assaillir en pleine nuit les habitants. Ceux-ci effrayés et à demi-endormis, sous la menace des armes et la crainte de sévices physiques, leur remettaient ce dont ils disposaient (4). Excédée par le regain d'activités de ces hommes, la municipalité arrêta que ceux-ci seraient désarmés et cesseraient ainsi de troubler la tranquillité des campagnes (5). Les municipaux semblaient connaître quelques-uns de ces voleurs.

Le 19 vendémiaire An IV, leurs suspicions se vérifièrent. En effet, la veille au soir, un piquet de 6 gardes nationaux avait interpellé 5 individus armés et chargés de 3 sacs. Il fut découvert, dans ceux-ci, 11 pains et 1 saindoux. Le lendemain, la propriétaire de ces objets vint les réclamer, reconnaissant 2 des prévenus, le terroriste Gouttalier et le déserteur Jacques Mazet (6). De plus, la présence dans la ville de personnes étrangères, laissait planer sur elles toutes les accusations possibles. Le 5 fructidor An III, une marchande de Vienne, âgée de 28 ans, et un maçon ponot de 42 ans furent arrêtés pour le vol d'un portefeuille. Mais ils furent élargis le jour même, faute de preuves.(7)

(1) - AMM Délibération municipale 27 pluviôse An III.
(2) - -id- 2 frimaire An III.
(3) - -id- 16 frimaire An III.
(4) - -id- 20 floréal An III;
(5) - -id- 16 prairial An III.
(6) - -id- 19 vendémiaire An IV.
(7) - -id- 5 fructidor An III.

Cependant, les problèmes les plus importants étaient autres. La question fondamentale à laquelle la Révolution se heurta à Monistrol s'avéra être celle de la Religion. Les oppositions au nouveau régime, les réclusions de l'An II, la haine des paysans à l'égard des citadins, eurent toutes un lien avec le culte réfractaire.

LE CULTE REFRACTAIRE

La masse des ruraux, n'appréciant déjà pas beaucoup les citadins, acheva de se couper d'eux avec la Terreur. La rudesse des perquisitions et les persécutions religieuses creusèrent encore ce différent, parfois aggravé par la réclusion. Dans l'ensemble, les paysans demeurèrent profondément religieux et attachés au culte réfractaire, ainsi d'ailleurs qu'une partie de la population urbaine (1). Comme toute religion opprimée, le catholicisme réfractaire refusa de mourir. Et dès lors que l'apaisement politique se fit sentir, il réapparut au grand jour.

Le 7 vendémiaire An III, la municipalité fut avertie que certains désiraient célébrer le dimanche. Mais l'heure n'était pas encore à une telle tolérance et les municipaux ordonnèrent une patrouille militaire, afin d'en empêcher le déroulement (2). La détente ne comprenait toujours pas le secteur religieux.

Le comité révolutionnaire resta méfiant vis-à-vis des clercs, interpellant l'"ex-prêtre" Pierre Barralon pour le relacher aussitôt le 15 brumaire An III. De même, le lendemain, il refusa de viser le certificat de civisme de l'ancien vicaire, Bernard (3).

Cependant, la présence des réfractaires commença peu à peu à se faire sentir. Le 17 frimaire An III, les membres des différentes administrations, furieux, constatèrent la rétractation publique

(1) - ADHL L.654-L.655. La majorité des réclusions eut pour motif le "fanatisme".

(2) - AMM Délibération municipale 7 vendémiaire An III.

(3) - ADHL L.656 - 15 et 16 brumaire An III.

par voie d'affiche de 6 religieuses (1). Pour eux ce fut un constat d'échec et l'annonce de la reprise du culte clandestin. Le comité révolutionnaire du district se mit immédiatement sur la piste de ces clercs insoumis. Il devait alors agir vite s'il désirait conserver la maîtrise de la situation et le contrôle du pays Dès le 27 nivôse An III, des prêtres réfractaires furent signalés, courant la campagne et provoquant des rassemblements, notamment autour de Monistrol.

De toute part, les ruraux menaçaient de sombrer dans la contre-révolution. Sur l'heure, la principale zone touchée se situait aux alentours de la Séauve (2). L'attention du comité fut retenue, le 23 pluviôse An III par les propos de l'officier municipal Jean Fraisse, qui lui apprit que la messe avait été dite dans ce canton.

Aussitôt, il remonta la filière, multipliant les interrogatoires où souvent les paysans se figeaient dans le mutisme. Peu à peu il put reconstituer toute l'activité, durant ces deux derniers mois, du prêtre réfractaire qu'il traquait. Enfin, réveillant le zèle patriotique des uns, intimidant fortement les autres, il obtint le nom de cet homme et celui de ceux chez qui il avait officié.

Le 9 ventôse, il recueillit ses premiers fruits et ordonna la réclusion du laboureur Jean Héritier etde sa fille, résidant au petit Solignac, ainsi que celle de la béate de Paulin, Marianne Chalavon, et d'un couple de paysans de la Séauve, la famille Samuel. En effet, il savait alors, que le prêtre Michalon avait célébré la messe de minuit dans l'écurie de Samuel, à la Seauve. Mais aussi, il avait appris qu'il officia au petit Solignac chez Héritier. Et enfin, il sut que la dernière messe avait été dite au village du Mas, le 20 pluviôse à 5 heures du matin.

Il suivit dès lors le proscrit, pas à pas, espérant une erreur de sa part. Il n'eut pas longtemps à attendre. Un paysan du Mas,

(1) - AMM Délibération municipale 17 frimaire An III;

(2) - ADHL L.586 - délibération du comité révolutionnaire 27 nivôse An III.

vivement interrogé les jours précédents, à propos du fait que le prêtre était allé chez lui après la messe qu'il avait dite dans le village, dénonça le clerc à la garde nationale, le 12 ventôse. Ce dernier eut cependant le temps de dire une messe, au village de Pouzols, dans une grange et devant plus d'une centaine de personnes (1). IL fut arrêté un peu plus loin, au pont de Grangevalla, et prétendit qu'il s'appelait Jean-Henri Michalon, négociant de Vanosc dans l'Ardèche, et se rendait à Sigolène-les-bois (2).

La fouille du village de Pouzols livra tous les ornements et objets nécessaires pour le culte. Ils avaient été cachés dans une autre ferme que celle où le prêtre avait officié, une béate devant venir les prendre pour les porter dans le village où la prochaine messe devait être dite (3).

La moitié du village fut arrêtée pour les interrogatoires qui s'achevèrent à minuit (4). Aussitôt, le prisonnier écrivit au maire de sa ville pour lui demander de prouver son identité. Outre une orthographe pitoyable, l'écriture de cette lettre, très tremblante, traduisait l'inquiétude (5). Puis des documents furent découverts sur lui. Il s'agissait d'actes de baptême, portant les noms des enfants de respectables Monistroliens, tel le boucher Michel Chèze (6), et d'une lettre dont le nom du signataire avait été arraché. Celle-ci traitait du culte réfractaire (7).

Le lendemain, 13 ventôse, la confrontation des écritures et la reconnaissance par un témoin, la femme du cultivateur chez qui les ornements avaient été cachés, achevèrent de le confondre aux yeux des membres du comité qui cessèrent alors les interrogatoires. Il était 2 heures du matin (8). 5 heures plus tard, 40 gar-

(1) - ADHL L.586 Délibération du comité de surveillance 9 et 12 ventôse An III et ADHL L.1156 Dossier de procédure du tribunal du district 12 ventôse An III.

(2) - ADHL L.1156 12 ventôse An III.

(3) - -id-

(4) - ADHL L.586 12 Ventôse An III;

(5) - ADHL L.1156 Pièces jointes. Ce document traduit peut-être aussi le désir du prêtre de camoufler son identité réelle.

(6) - Voir documents n° 43 - 44

(7) - Voir docyment N° 42.

(8) - ADHL L.586 13 ventôse An III.

des nationaux, le conduisirent, ainsi que les époux Garnier (1), laboureurs chez qui la messe avait été célébrée, dans la prison du tribunal d'Yssingeaux (2).

Tant d'acharnement s'expliquait aussi du fait des troubles qui se déroulèrent à Yssingeaux, le 9 ventôse An III. "Des malveillants armés" attaquèrent des particuliers, pillant leurs habitations et blessant plusieurs gendarmes. Ceci provoqua aussitôt l'alerte à Monistrol et la mise en place d'une garde en permanence (3).

Le climat général acheva de se détériorer. Cependant, le district, fort de ce dernier succès, estima que tout allait bien dans son territoire. Selon lui, toutes les personnes susceptibles d'être déportées l'avaient été. Aucun émigré, ni prêtre réfractaire ne franchissait les limites de sa circonscription. Les cultes ne posaient pas de problèmes, et les prêtres libérés étaient bien surveillés (4). Pourtant, près d'un mois plus tard, le 1er messidor An III, le Maire de Monistrol, Soleliac, dans une lettre aux administrateurs du département, dévoila la réalité d'un tout autre tableau.

Il y déclara que tous "voulaient un maître", ne voyant pas la différence entre un gouvernement républicain ou monarchique. La Convention était alors trop clémente à son goût, d'autant que des forcenés intimidaient les gens (5). Il dépeignit aussi les excès et l'incivisme des volontaires. Ceux-ci, en trop grand nombre, bravaient impunément les lois, emprisonnant quiconque leur déplaisait, arrachant aux voyageurs leur cocarde tricolore, expulsant les acquéreurs de biens nationaux, après les avoir roués de coup.

(1) - ADHL L.586-14 ventôse An III et AMM Délibération municipale 13 ventôse An III. Il s'agissait de Marcellin Garnier ancien membre de la municipalité.
(2) - ADHL L.586 13 ventôse An III et ADHL L.1186.
(3) - AMM Délibération municipale 9 ventôse An III.
(4) - ADHL L.834 Prêtres réfactaires 4 prairial An III.
(5) - Il s'agissait de quelques Jacobins incontrôlables.

Mais, le plus grave danger, dont il eût conscience résidait dans le fait que les insermentés étaient accueillis favorablement." La Vendée nous retrace leurs horribles forfaits, nos montagnes peuven lui être assimilées", écrivit-il. Il dénonça la présence de trois prêtres réfractaires qui parcouraient le pays, s'appuyant sur le "fanatisme" des populations ainsi que sur le secours des déserteurs. Ils provoquèrent une crise politique et entraînèrent des rétractations, indisposant même les propriétaires de domaines nationaux (1).

La nouvelle municipalité mise en place par Pierret, se trouva prise entre deux feux. Elle eut d'un côté les partisans de la Terreur et de l'autre la contre-révolution. Ne parvenant pas à les maîtriser, elle accorda des concessions aux deux tendances et y ruina son crédit ainsi que son autorité.

Les prêtres réfractaires officièrent librement et sans soumission aux lois, durant tout l'été. Le 4e jour complémentaire de l'An III, la municipalité, rappelée à l'ordre par le district, nomma des commissaires, les citoyens Ravel et Soulier, pour aller trouver les prêtres insermentés exerçant dans la commune. Ils furent chargés de leur signifier d'effectuer leur soumission en conformité à la loi du 11 prairial An III ou, si non, de cesser d'exercer leurs fonctions religieuses (2). Ceux-ci refusèrent aussitôt et fermèrent les cultes, ne risquant pas d'être déportés car ils n'étaient pas fonctionnaires publics (3).

Mais les Monistroliens ne l'entendirent pas ainsi. Le 5 vendémiaire An IV, vers 7 heures du matin, ils se portèrent en foule, avec femmes et enfants, à la maison commune. Ils envahirent les locaux et réclamèrent aux municipaux le droit de continuer à entendre la messe. Ceux-ci leur lurent les lois et le refus des prêtres de s'y conformer. La masse s'agita, et trouvant sur le bureau la clef de l'église des Capucins, elle s'en saisit de vive force.

(1) - ADHL L.834. Prêtres réfractaires 1er messidor An III.
(2) - AMM Délibération municipale 4e complémentaire An III.
(3) - -id- 5e complémentaire An III.

Puis elle se rendit auprès des clercs qui furent entraînés malgré eux et durent célébrer la messe sur le champ.

La municipalité ne résista pas et invita la garde nationale et la gendarmerie à disperser cet attroupement. L'effusion de sang fut évitée car les troupes constatant leur écrasante infériorité numérique préfèrèrent s'abstenir de toute intervention (1).

A nouveau la municipalité se trouva dépassée par les évènements. Le 9 vendémiaire An IV, les troubles d'Yssingeaux se rallumèrent, renaissant sans cesse de leurs cendres (2). Profitant de la faiblesse de la municipalité en place et illustrant bien la situation ambiante, le dimanche suivant, 12 vendémiaire, le peuple s'assembla à 6 heures du matin. Et, il força une nouvelle fois les prêtres à célébrer la messe, malgré les précautions prises par les autorités.

Cependant, les gens ne se dispersèrent pas après l'office, mais exigèrent une autre célébration pour 10 heures. Le corps municipal, oubliant un instant son laxisme, crut de son devoir d'envoyer la force armée dissoudre ce rassemblement. Mais comme la plupart des gardes nationaux étaient partis pour Yssingeaux, ceux qui restaient encore à Monistrol jugèrent plus sage de ne pas chercher l'affrontement et se contentèrent de dresser procès-verbal (3). Tous y trouvèrent leur compte. Les Républicains se bornèrent à montrer officiellement leur désaccord, car ils craignaient pour leur vie. Quant à la foule des croyants, elle obtint le libre déroulement du culte.

Pourtant la municipalité se devait d'appliquer les lois, mai elle y ajoutait la modération et la clémence, évitant toute violence gratuite. Le nouveau conseil général de la commune dissimu-

(1) - *AMM délibération municipale 5 vendémiaire An IV et ADHL L.1206 culte réfractaire 5 vendémiaire An IV.*

(2) - *AMM Délibération municipale 9 vendémiaire An IV.*

(3) - *-id- 12 vendémiaire An IV.*

lait fort mal sa sympathie ou, tout au moins, son indifférence apparente envers le culte réfractaire et ses fidèles. Le 5 brumaire An IV, elle envoya le capitaine de sa garde nationale, Marcellin Chometton, avertir un "ex-prêtre", ayant rétracté son serment et enseignant la jeunesse du village du Regard (1), de quitter la commune.

Mais l'affaire la plus marquante à laquelle fut confrontée le corps municipal, s'avéra sans nul doute, le soulèvement d'Yssingeaux.

L'AFFAIRE D'YSSINGEAUX

Bien qu'Yssingeaux disposât d'un noyau de Patriotes, les campagnes appartenaient résolument à la contre-révolution. En fait, celle-ci s'organisa dans le département sous l'égide de quelques nobles rassemblant autour d'eux des masses de paysans, attachés aux "bons prêtres" et fuyant les levées militaires. Leur rassemblement put s'effectuer d'autant plus aisément que durant la "bonace", l'arbitraire des persécutions et de la répression s'atténua sensiblement (2).

Le 5 vendémiaire à Yssingeaux, tout comme à Monistrol, le culte réfractaire eut lieu publiquement (3). Quelques jours plus tard, à l'occasion de la foire de la Saint-Michel, des déserteurs se battirent avec des soldats, déclenchant ainsi les hostillités. L'alarme se répandit aussitôt à Monistrol, où la municipalité décida de prévenir tout danger en siégeant en permanence, en compagnie d'un piquet de gardes nationaux (4). Malgré les gages de paix qu'elle avait offerts aux opposants de la Révolution, en tolérant le culte, elle n'entendait pas souffrir que la République fût menacée par une insurrection contre-révolutionnaire. Elle se montra

(1) - AMM Délibération municipale 5 brumaire An IV.

(2) - La "bonace" fut la période durant laquelle eurent lieu les missions des représentants Pierret et Chazal.

(3) - CORNUT (op.Cit) et TAVERNIER (op.Cit).

(4) - AMM Délibération municipale 9 vendémiaire An IV.

une municipalité compréhensive, mais patriote.

Le 12 vendémiaire, les troupes républicaines furent mises en déroute au Pertuis, par les insurgés royalistes vellaves (1). Devant la gravité de la situation, le représentant Chazal ordonna la levée des gardes nationaux, afin qu'ils intervinssent à Yssingeaux. Il fixa le contingent à fournir par Monistrol à 150 hommes. A 6 heures du soir, la générale fut battue. Des citoyens de bonne volonté, furent armés et partirent immédiatement. Cependant la commune ne possédant que 63 fusils, ceci limita le nombre des soldats suceptibles d'intervenir (2).

Le lendemain matin, 13 vendémiaire, non seulement la ville n'avait pas pu fournir le nombre de gardes requis, mais la campagne venait de sombrer dans l'opposition. Les officiers municipaux eurent beau faire sonner la cloche d'alarme, à midi, aucun individu des campagnes ne s'était présenté (3). Ceux-ci, gagnés par les réfractaires, ne désiraient pas tirer sur d'autres paysans dont ils partageaient, en grande partie, les idées. A l'opposé, les ouvriers patriotes, effrayés par la tournure des évènements, menaçaient violemment les officiers municipaux (4).

Ce fut alors, le 16 vendémiaire, que survint le bruit selon lequel les volontaires d'Yssingeaux arrivaient dans cette commune. La panique s'empara des esprits. La cloche d'alarme sonna en vain son terrible appel au secours. Personne n'accourut. Voyant cela, les gendarmes, le piquet de la garde nationale, détenteur des dernières armes de la commune, ainsi que 60 volontaires venant de Lyon pour se rendre au Puy, évacuèrent la ville. Ils se portèrent "en embuscade" sur les hauteurs de Cazeneuve, qui dominent Monistrol, abandonnant le bourg sans défense, entre eux et les rebelles.

(1) - CORNUT (op.Cit.).
(2) - AMM Délibération municipale 12 vendémiaire An IV.
(3) - -id- 13 vendémiaire An IV.
(4) - -id- 16 vendémiaire An IV.

Désirant éviter un massacre, la municipalité députa le citoyen Favier pour se rendre, sur la grand'route, à la rencontre des Yssingelais révoltés. Celui-ci se trouva en face d'un grand nombre de jeunes gens armés, en partie à cheval, le reste à pied. Il leur demanda ce qu'ils venaient faire dans ce pays et les invita à ne faire de mal à personne. Ils lui répondirent qu'ils venaient pour fraterniser avec tout le monde, excépté les terroristes, et pour soutenir la Religion. Ce fut alors qu'ils aperçurent les gendarmes, gardes nationaux et volontaires, embusqués sur les hauteurs dominant Brunelle. Ils interrogèrent à ce propos l'envoyé municipal qui leur répondit ne rien savoir. Aussi, ils le dépêchèrent auprès des soldats pour les inviter à fraterniser. Ceux-ci refusèrent net.

Devant l'échec des pourparlers, totalement à la merci d'un coup de main des insoumis campant aux portes de la ville, la municipalité s'assembla pour la nuit (1). Celle-ci dut être longue et angoissante, dans plus d'une maison. Chacun guettait avec inquiétude, en cette douce nuit automnale, le meurtrier déclenchement d'une fusillade entre les deux troupes, qui malgré l'obscurité se savaient à quelques centaines de mètres l'une de l'autre.

Lorsque l'aube survint, la garde nationale de Saint-Didier arriva. Les rebelles, avaient disparu. Quant aux sauveurs de la ville, ils devinrent très vite exigeants, réclamant l'étape et une bouteille de vin par homme. La requête étant illégale, la municipalité refusa. Mais les Désidériens passèrent outre et l'obtinrent par la force (2).

Pourtant le corps municipal n'était pas au bout de ses peines. Le lendemain, 18 vendémiaire, peu avant midi, la nouvelle arriva selon laquelle les déserteurs d'Yssingeaux avaient commencé de démolir le pont du Lignon. Les municipaux, comprenant que

(1) - AMM Délibération municipale 16 vendémiaire An IV.

(2) - -id- 17 vendémaiire An IV.

cette destruction les isolerait du reste du département et coûterait fort chère à réparer déléguèrent deux commissaires, Favier et Rouchouse, afin de raisonner les rebelles.

La générale fut battue et la cloche d'alarme sonna le rassemblement des gardes nationaux. Les deux émissaires, ceints de leurs écharpes se mirent en route suivis des gardes nationaux et des volontaires de la commune prêts à intervenir si la douceur ne parvenait pas à calmer les jeunes gens (1). Or, la poudre se montra en effet plus persuasive que les paroles (2).

Très vite la répression suivit l'effondrement de la révolte. Le 22 vendémiaire, la municipalité, désireuse qu'aucun brigand n'échappât à la loi, décida de placer des postes de gardes sur la grand'route afin d'intercepter et d'arrêter tout individu voyageant avec un passeport signé des communes d'Yssingeaux, Tence, Montfaucon et autres, qui avaient été le théâtre de la rebellion (3). Les soldats, un temps malmenés par le soulèvement des paysans, se vengèrent, laissant libre cours à leur propension pour le pillage. Des actes de brigandages commis dans des fermes, au hasard de la poursuite des déserteurs, illustrèrent ainsi la reprise en main du pays (4). Ce qui fut d'autant plus durement ressenti que la situation économique était sans espoir, provoquant un malaise social de plus en plus grave.



(1) - AMM *Délibération municipale 18 vendémiaire An IV.*

(2) - ADHL *L.792 Contre-révolution. Lettre du président de l'administration municipale 9 messidor An IV.*

(3) - AMM *Délibération municipale 22 vendémiaire An IV.*

(4) - *-id- 6 brumaire An IV.*

Chapitre 3

SUR FOND DE MISERE

UNE ECONOMIE MORIBONDE

Jusqu'au 13 nivôseAn III, date à laquelle le maximum des prix disparut au Puy, l'économie fut prise dans une réglementation très stricte, qui la maintint artificiellement en vie, bien que largement diminuée. Le problème essentiel demeura celui de l'approvisionnement des marchés. A l'automne 1794, la situation ne fut pas brillante. La récolte des pommes de terre, les semailles et les vendanges avaient quasiment interrompu le battage du blé, privant la ville de subsistance. La municipalité dut recourir au district afin qu'il lui avançât de quoi nourrir les non-producteurs.

La plus cruelle disette sévit en ville car la Terreur avait éloigné d'elle les cultivateurs, qui rendirent infructueuses, par leur attitude, "les mesures prises pour faire renaître les marchés". Aussi, la municipalité réquisitionna les journaliers pour battre le blé des paysans qui prétextèrent ne pas en avoir le temps. Les municipaux purent ainsi prendre connaissance de la quantité de grain qu'il serait possible de prélever chez chacun.

Mais comme, malgré tous les efforts, les marchés ne subsistaient que de nom, on prit un arrêté ordonnant le recensement des vaches du canton ainsi que des grains des particuliers. On autorisa même les officiers municipaux à effectuer des visites domiciliaires sur les autres communes et à fixer les quotas à fournir en beurre, fromage et oeufs.

Cependant, la Convention décida de supprimer le Maximum. Ceci fit l'effet d'un électrochoc sur l'économie moribonde. Et aussitôt, conséquence inéluctable, la fraude se développa. Le 16 nivôse An III, l'aubergiste Antoine André fut condamné à 24 heures de prison, pour avoir acheter des comestibles hors du marché . Le cours des denrées s'enflamma du fait de la concurrence des acquéreurs fortunés de Commune d'Armes, trop proche de Monistrol Aussi, devant la fuite du peu de marchandise dont la commune disposait la municipalité réagit vivement et emprisonna deux boulangers stéphanois qui venaient s'approvisionner en blé.

Malgré tout, les réquisitions se révélèrent, dès le 28 fructidor An III, de plus en plus efficaces. En effet, elles s'abattirent sur les plus gros exploitants, leur imposant à chacun une certaine quantité de blé à fournir pour les divers marchés. Ce système fonctionnant bien, il fut repris pour les réquisitions de foins et de paille, pour l'armée.

Cependant, l'un des éléments perturbateurs essentiels, au sein de l'économie de la période, était l'inflation. Les prix s'enflèrent rapidement et de façon croissante. Le phénomène prit de l'ampleur et de la vitesse avec le temps. Le 15 messidor An III le pain valut 10 francs la livre, portant le coût du minimum vital quotidien à 25 Lb. Il n'était pourtant pas très loin le temps où un ouvrier subvenait au strict nécessaire de sa famille avec un salaire de 30 sols par jour. Le prix des grains devint démentiel, et sans aucune commune mesure avec le passé. Le seigle fut vendu 59 fois plus cher en brumaire An IV qu'en 1790.

Dans la tourmente, les finances municipales subirent les aléas de la crise. Le budget fluctuait du simple au double d'une année sur l'autre. En 1793, il s'élevait à 2170 Lb, contre 1129 Lb 9 sols en 1794. Les causes des dépenses demeuraient les mêmes. Les fluctuations provenaient que l'un ou l'autre des secteurs s'enflait démesurément une année et non l'autre.

Ainsi, alors que l'économie et les finances locales s'effondraient, la misère devint la compagne d'infortune des Monistroliens.

UNE SOCIETE SOUS LE CHOC DE LA MISERE

L'enlisement économique réduisit de nombreux ménages à une triste position. Et peu à peu, alors que la faim tenaillait les estomacs, la colère du peuple enflait. Au cours de l'été 1794, tout manqua, même l'eau, raréfiée par une sécheresse excessive (1).

Devant l'absence totale de grains, les municipaux à bout d'arguments, rassemblèrent le peuple afin qu'il suggérât des solutions. Cette assemblée populaire, réunie le 15 nivôse An III arrêta qu'une souscription serait ouverte pour un achat de grain à effectuer dans une région où la récolte avait été favorable. 29 citoyens aisés souscrivirent immédiatement, livrant ainsi 12.400 Lb. Le citoyen de Colombet, offrit à lui seul 3.400 Lb et Chavanon 3.000 Lb ! Cependant ces fonds apparurent insuffisants. Il fut donc décidé que des commissaires se rendraient chez les particuliers pour les inviter à participer (2).

Alors, la nouvelle de la fin du Maximum tomba. Aussitôt, les non-propriétaires invitèrent le district à proroger pendant encore un mois, les réquisitions sur les marchés (3). Mais malgré les efforts désespérés de l'administration, la tension s'accrut tout aussi rapidement que les garde-mangers se vidèrent.

La foule affamée vint demander du pain à la maison commune, le 19 nivôse An III. La municipalité "incapable de nourrir ses concitoyens", et dans la crainte que le peuple ne se portât à quelques excès dans les campagnes, invita d'urgence le district à lui remettre les grains se trouvant dans ses magasins et provenant des domaines des émigrés (4).

(1) - AMM Délibération municipale 6 et 7 fructidor An II.
(2) - -id- 15 nivôse An III-4 ventôse An III.
(3) - -id- 16 nivôse An III.
(4) - -id- 19 nivôse An III.

La peur de mourir de faim, rendait aux individus leur instinctive violence. Le 12 pluviôse An III, un attroupement de misérables, réclamant des grains, se produisit devant le district. Les administrateurs, émus et très inquiets face à cette agitation populaire, ordonnèrent aux municipaux d'intervenir. La gendarmerie dispersa donc la foule et patrouilla dans la commune afin d'éviter toute nouvelle émeute.

L'alerte avait été chaude. Elle motiva, dès lors, la municipalité à appliquer sa politique sociale au coup par coup. Le 22 pluviôse, le corps municipal distribua 119 Lb aux plus déshérités et surchargés de famille, représentant environ 70 personnes.

Puis 2 mois plus tard, la commune, disposant d'un emprunt de 125.000 Lb, son administration put reprendre les choses en main. Elle décida de l'achat de 1000 quintaux de grains et confia celui-ci à des commissaires. Ces derniers partirent alors pour Toulon, Marseille et la Côte d'Or. La municipalité dressa des listes précises des pauvres de chaque hameau, fixant des quotas de distribution en fonction des âges, de la conduite et des facultés industrielles des individus. Le district arrêta en outre, que les municipaux réglementeraient artificiellement les prix de vente. Ainsi les ouvriers et artisans pourraient en acheter. La différence avec le coût réel serait prélevée sur les contributions. Enfin, les magasins du district furent mis à leur disposition.

Cette déplorable situation sociale se traduisait aussi par la complète désorganisation de l'hospice. Le 4 fructidor An II, la municipalité, constatant la décrépitude de la maison de charité, en confia le relèvement au citoyen Villermin. Elle retira la caisse des mains de l'économe, Basile Manaud, et exigea la mise en place d'un nouveau réglement ainsi que l'installation d'une industrie susceptible d'occuper les enfants abandonnés. A la fin du mois, Manaud, remit ses comptes.

Le 28 vendémiaire An III, au cours de la répartition de ses membres entre ses différents bureaux, le corps municipal plaça l'administration de l'hôpital sous la direction d'une commission spéciale. Ce fut la seule où des femmes eurent droit de siéger. Elles étaient au nombre de 6, aux côtés de 7 hommes, Manaud, Villermin, le cabaretier et tailleur Jean Ravel, le greffier Pierre Cottey et les laboureurs Mourier de Piat, Guillaumond de Chabannes et Barlet de Trevas. Quant aux citoyennes choisies, toutes étaient des épouses ou veuves de Patriotes. Les nouveaux membres eurent la charge de l'entretien, de la salubrité et de la nourriture de l'hospice. Enfin, le citoyen Pagnon se vit confier la pharmacie.

Mais malgré leur bonne volonté, ils ne purent réaliser l'impossible et restaurer sans argent l'administration de l'établissement.

Le 4 fructidor An III, les administrateurs se plaignirent que depuis 8 mois l'hôpital ne disposaitplus d'aucun bien ni revenu pour entretenir les 35 vieillards, infirmes, enfants trouvés ou orphelins en bas âge, réfugiés dans ses murs (1). Le district, harcelé de pétitions n'avait accordé que 6000 Lb, alors qu'en un trimestre les dépenses s'élevaient à 34.828 Lb. Le 28 fructidor An III, le département céda enfin, sous forme d'avance cette dernière somme requise par l'hospice.

A côté de la catastrophe subie par le secteur hospitalier, l'éducation, connut, entre les mains des municipaux, une conduite aléatoire et autoritaire. Le 28 vendémiaire An III, un bureau d'instruction fut mis en place au sein de la municipalité. Il comprenait les citoyens Vazeilles, ancien procureur syndic du district, le bourgeois Marcellin Moret et le laboureur Fournel. IL reçut la charge de surveiller l'éducation et de donner les leçons de morale, aux enfants, tous les decadis à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la société populaire. Ces hommes devaient expliquer, en présence de l'instituteur, les principes républicains et la Constitution.

) - ADHL L.1219 Hospice de Monistrol 4.14.25.28 fructidor An III 17 thermidor An III.

Mais les municipaux voulurent aussi offrir à la Nation, de futurs soldats. Aussi tous les décadis, à 8 heures du matin, les enfants s'exerçaient au maniementdes armes sur la place de la Liberté. Cet enseignement leur était dispensé par les instructeurs militaires chargés des volontaires (1). Cependant, hormis pour cet entraînement physique, les élèves se rendaient en classe dans l'ancien couvent des Ursulines; leur instituteur logeant sur place (2).

Au milieu de tant de troubles politico-religieux, infligés à une région économiquement et socialement en pleine déliquescence la Convention Nationale se sépara, après avoir donné à la France la constitution de l'An III. Elle céda la place au Directoire, amputé dès sa naissance de toute crédibilité, car baptisé dans le sang du 13 vendémiaire An IV.

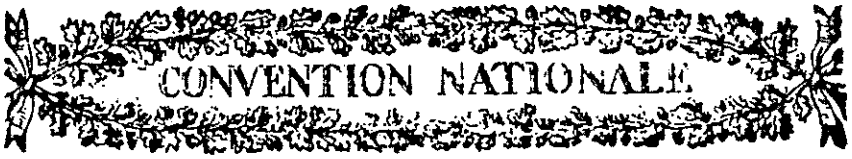

(1) - AMM Délibération municipale 28 vendémiaire An III.
(2) - -id- 13 fructidor An III.

Chapitre 4

ZIGZAGS POLITIQUES SOUS LE DIRECTOIRE (1795 - 1799)

Jacobins et Modérés s'affrontèrent pour la possession du pouvoir, les uns désirant relancer la Révolution et les autres voulant mettre un point final à 10 ans de troubles.

LA MUNICIPALITE CANTONALE ET LE RETOUR DES JACOBINS

La Constitution de l'An III dévitalisa l'activisme politique local. Elle supprima en effet, les soutiens de la Terreur, en détruisant le district et la commune. Elle leur substitua un intermédiaire, la "municipalité cantonale", groupant toutes les anciennes communes d'un même canton. Celles-ci, parfois différentes, étaient souvent antagonistes. Monistrol ancien chef-lieu de district conserva sur ses voisines une autorité morale indiscutable. Mais elle se trouva quelque peu isolée politiquement, les autres communes du canton étant beaucoup plus réactionnaires.

Le 9 frimaire An IV, les citoyens Larouveux, Coffy et Robin, se présentèrent à l'ancienne municipalité monistrolienne, requérant leur installation. Mais malgré la possession du procès-verbal de leur nomination, les municipaux refusèrent de leur céder la place et en référèrent au district (1). Deux jours plus tard, un arrêté du département exigea la mise en place immédiate de la nouvelle municipalité constitutionnelle et du juge de paix ainsi que de ses assesseurs. Quant à l'illégalité du vote, lors de l'assemblée primaire, la question fut confiée au corps législatif (2).

Le 15 frimaire, la nouvelle municipalité entra en fonction. Le président de l'administration, Granouillet-Larouveux, était un Jacobin, ancien terroriste désarmé, employé depuis en tant que commis du district. L'agent de la commune de Monistrol fut le déjà célèbre Patriote Etienne Coffy (3). Quant à l'adjoint, l'officier de santé Joubert, il démissionna le 14 nivôse An IV et fut remplacé par Pierre Miramand père (4). En outre, figurèrent parmi les assesseurs du juge de paix le maréchal-ferrand Jean Fraisse, Jean-Pierre Monnier et Jean Mourier de Piat (5). La charge de juge de paix revint au citoyen Antoine Lagrevol qui ne l'accepta que temporairement, dans l'incertitude de son nouveau lieu de logement (6). Enfin, aux côtés de la nouvelle administration, le département nomma commissaire du directoire exécutif, le citoyen Darnaud, devenu notaire. Cet homme s'illustra par sa modération, voire même par son esprit quelque peu réactionnaire (7). Les autres municipaux furent tous d'ardents Patriotes, parfois même d'anciens terroristes, tel le Beauzacois Besset.

(1) - *AMM Délibération municipale 9 frimaire An IV. et ADHL L.716 Election du personnel administratif.*

(2) - *AMM Délibération municipale 11 frimaire An IV.*

(3) - *-id- 15 frimaire An IV.*

(4) - *-id- 14 nivôse An IV.*

(5) - *-id- 15 frimaire An IV.*

(6) - *-id- 26 nivôse An IV. Le citoyen Soulier de Sainte-Sigolène ayant à l'origineété élu à ce poste L.716 3 frimaire An IV.*

(7) - *AMM Délibération municipale 17 frimaire An IV. Sa nomination définitive fut effective le 15 frimaire An IV. DELCAMBRE:"La période du directoire en Hte-Loire. Les commissariats de Montfleury et de Portal.Messidor An IV. Floréal An VI" 1940 P.207*

Très vite, après cette installation laborieuse, Coffy prit le pas sur ses collègues. Le 17 frimaire An IV, l'administration municipale le choisit pour suppléant du commissaire du pouvoir exécutif (1). Le 27 pluviôse, il devint, de plus, directeur de la poste aux lettres (2). Et le 8 prairial, il y ajouta la trésorerie municipale (3).

La nouvelle administration se chargea ensuite de réorganiser sa garde nationale, commune par commune. Et pour cela elle récupéra les armes auprès des anciens municipaux (4). Les officiers furent élus le 11 pluviôse. Le citoyen Duchamp devint adjudant et Chometton cadet porte-enseigne (5). Les Jacobins reprirent en main le pouvoir. Ce revirement politique fut illustré par l'arrestation, le 12 pluviôse de Marcellin Chometton, garde magasin et directeur de la poste aux lettres, pour conspiration contre la sûreté de l'état lors de l'affaire d'Yssingeaux (6).

Les Républicains, étant encore nombreux à Monistrol (7), la municipalité chercha à réveiller leur zèle d'antan par le biais des fêtes patriotiques. Elle s'attacha à leur donner le plus de faste possible, avec un minimum de frais. Elle fit ainsi célébrer l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français, la fête de la Victoire et le 9 thermidor (8).

Dans le même temps, elle essaya de centraliser autour d'elle tout ce sur quoi la surveillance de son administration devait s'étendre. Le 12 messidor An IV, elle demanda au département de retirer le couvent des Ursulines des ventes de biens nationaux, car elle y avait regroupé la maison commune, l'église servant au culte conformiste, l'école et le logement de l'instituteur, les casernes et les magasins nationaux (9).

(1) - AMM Délibération municipale 17 frimaire An IV.
(2) - -id- 27 pluviôse An IV.
(3) - -id- 8 prairial An IV.
(4) - -id- 26 frimaire et 3 nivôse An IV.
(5) - -id- 11 pluviôse An IV.
(6) - -id- 12 pluviôse An IV.
(7) - ADHL L.716 Germinal IV. Lettre de L.P.Monnier au département
(8) - AMM Délibération municipale 27 pluviôse, 8 priarial et 9 thermidor An IV.
(9) - -id- 12 messidor An IV.

Malgré tout, elle évoluait au sein d'une situation de plus en plus fâcheuse. L'un de ses membres la résumait ainsi : "le fanatisme est arrivé à son comble". Le culte réfractaire étant exercé au grand jour, les Patriotes craignirent pour leur vie. Certains cultivateurs redoutaient "d'être empoisonnés par leurs épouses". Le civisme des bons citoyens était émoussé par les discours des prêtres réfractaires qui les condamnaient à l'excommunication, ou encore par les menaces des contre-révolutionnaires. Les prêtres jureurs, maltraités, virent leur domicile livré à l'incendie ou au pillage (1). Le crédit de l'autorité municipale faiblissait.

Accentuant le phénomène,Darnaud quitta son poste de commissaire du directoire exécutif auprès de l'administration cantonale, pour se rendre à Paris, afin d'en être relevé (2). Le désordre frappa aussi la garde nationale. Chaque commune devant prélever un sixième de ses effectifs pour constituer la colonne mobile du canton, le département en refusa le tableau, tant la confusion y régnait (3). Le laisser-aller déboucha rapidement sur l'inaction et le refus d'obéissance des gardes nationaux. La crainte et le mépris des lois leur annihilèrent tout courage. En fructidor An IV, les magasins nationaux renfermant les grains issus des impositions ne furent plus gardés,dès le départ des troupes stationnées dans la ville (4).

Pourtant, malgré le jacobinisme de la municipalité, le "Réveil du peuple" fut chanté dans Monistrol (5). La contre-révolution répondit dès lors aux Républicains par le sang et la violence, assassinant à la Séauve, le 17 fructidor An IV, le Patriote Besson (6). Les Jacobins ne s'avouèrent pas vaincus pour autant. Ils reprirent leur agitation, lors des élections de l'An V, sentant bien que les Modérés et les Royalistes risquaient de triompher légalement.

(1) - *AMM Délibération municipale 4 messidor An IV.*

(2) - *ADHL L.716-18 messidor An IV et 24 vendémiaire An V.*

(3) - *AMM Délibération municipale 29 fructidor AN IV et 20 frimaire An V et ADHL L.1091 Garde nationale 6 fructidor An IV.*

(4) - *ADHL L.1091 17 fructidor An IV.*

(5) - *DELCAMBRE (op.Cit) P.91-94 et ADHL L.792 21 fructidor An IV.*

(6) - *DELCAMBRE (op.Cit) P.94.*

Tous les éléments de malversation électorale furent en place car les listes des citoyens actifs n'existaient pas dans toutes les communes (1). Les plus ardents Jacobins de Monistrol et des environs mirent alors sur pied des expéditions d'intimidation dans les principaux fiefs contre-révolutionnaires. Ainsi, 80 d'entre eux, munis de fusils et d'armes blanches, se rendirent, le 17 nivôse An V, à 2 heures du matin dans les rues de Beauzac. Là, rejoints par les terroristes locaux, ils menaçèrent les Modérés hurlant : "Vive la Montagne ! A bas les chouans !". La moitié des électeurs hésitèrent à s'inscrire. Mais ce fut peine perdue pour les Patriotes extrêmistes, car le 14 ventôse An V, le commissaire monistrolien veilla à la remise en ordre des choses (2). A Monistrol, du 20 nivôse au 15 pluviôse, 445 individus se firent inscrire sur les listes, témoignant de l'intérêt que les citoyens portaient à la vie politique locale (3). Cependant les Modérés triomphèrent aux élections.

AN V : VICTOIRE ELECTORALE DES MODERES

Darnaud avait été le principal agent de la modération. Le 3 vendémiaire An V, il demanda au département le rappel des troupes en station à Monistrol où elle se révélaient inutiles et dangereuses. Il protesta contre les soldats qui s'en prenaient aux paysans, "malheureuses victimes d'un préjugé religieux". Il dénonça avec force les "Bonnets Rouges" qui essayaient de soulever les troupes en leur rapportant faussement que les habitants les avaient accusés de brigandage, auprès du département. Il vit là la manifestation des manoeuvres habituelles des "méchants", qui se rappelaient encore "les succès qu'ils obtenaient en travaillant ainsi du temps du gouvernement révolutionnaire"(4).

(1) - AMM Délibération municipale 20 frimaire An V.

(2) - DELCAMBRE (op.Cit) P.119-120-121.

(3) - ADHL L.716.

(4) - ADHL L.1052 Cantonnement et mouvement de troupes. Lettre de Darnaud du 3 vendémiaire An V.

L'agent municipal de Monistrol, Coffy et son adjoint, Pierre Miramand père, furent tous deux sortants (1). Dans le même temps, le juge de paix Antoine de Lagrevol, démissionna pour faire cesser les contestations entourant sa prise de fonction (2). Mais, deux jours après, il reprit sa charge, porté par "l'opinion publique" (3). Cependant, malgré les manoeuvres électorales, les Modérés triomphèrent, même à Monistrol.

Le 12 germinal An V, Basile Manaud, élu agent national, et Pierre Cottey, son adjoint, se présentèrent devant le président de l'administration municipale Granouillet-Larouveure et Pierre Darnaud, commissaire du directoire exécutif (4). Ce dernier démissionna le 2 floréal An V, pour se rendre au Püy où l'assemblée électorale venait de lui attribuer le poste de juge au tribunal civil du département (5). Le jour même,Basile Manaud devint substitut provisoire du commissaire. Et, s'affichant résolument plus à droite, la nouvelle administration municipale se donna pour trésorier Jean Ravel de Monistrol (6). Le vent venait encore une fois de tourner.

Le 13 floréal An V, les Jourda de Vaux de Foletier et les Nérestang d'Aurec envoyèrent des représentants, avec un arrêté du département en main, pour vérifier s'il ne restait pas dans le magasin de l'ancien district, des livres et tableaux leur appartenant (7).

Cependant, le coeur de la ville battait encore pour la République. Les fêtes patriotiques demeurèrent très suivies, bien que le cérémonial n'évoluât plus beaucoup. Ainsi, le 10 floréal An V eut lieu la fête des époux. Annoncée par une salve d'artillerie, elle débuta à midi, par un défilé. Les volontaires prirent la tête du cortège, suivis d'une partie de la garde nationale,

(1) - AMM *Délibération municipale 28 ventôse An V.*
(2) - *-id- 30 ventôse An V.*
(3) - *-id- 2 germinal An V.*
(4) - *-id- 12 germinal An V.*
(5) - *-id- 2 floréal An V.*
(6) - *-id- 2 floréal An V.*
(7) - *-id- 13 floréal An V.*

puis des municipaux en costumes. Derrière eux se trouvaient les époux ayant perdus des enfants au service de la patrie, puis les parents de soldats, suivis des couples méritoires du fait de leu pratique des vertue sociales. Enfin, une compagnie de la garde nationale marchait derrière eux, précédant la foule des citadins et des ruraux. Après un parcours des rues de la ville, les membres de l'administration et les époux à l'honneur montèrent sur une estrade. Là,le président fit un discours vivement applaudi, au milieu des cris de la foule scandant : "vive la République ! vive la Constitution !" Après quoi, tout le cortège regagna les locaux de l'administration,point de départ du trajet effectué (1).

Ce regain d'intérêt pouvait s'expliquer par l'euphorie soulevée par l'annonce de la signature des préliminaires de paix (2 La fin de la guerre semblait proche et le peuple, l'espace d'un instant, se sentait à nouveau fier d'être Français et d'appartenir à une République victorieuse.

La nouvelle administration se fit alors l'apôtre de la réconciliation. Elle décida devant l'afflux des "dénonciations provenant des diverses factions qui se succédèrent depuis le début de la Révolution", de publier un placard dans tout le canton. El y rappela la générosité, la fraternité, le devoir qu'elle attendait de chacun. Elle réaffirma l'existence de l'Etre Suprême et la liberté religieuse dans la mesure où elle n'entraînait pas le fanatisme et la rebellion. Elle se berça de chimères, rêvant de réunir sous son autorité les dénonciations "des aristocrates et chouans" et les ennemis irréductibles "des terroristes, buveurs de sang et anarchistes". Elle leur demandait l'impossible, à savoir "de respecter les opinions de tous" (3).

La tension resta vive au sein de l'administration municipale entre Patriotes et partisans de la réaction. Ce conflit poussa

(1) - AMM *Délibération municipale 10 floréal An V.*
(2) - -id- *30 floréal An V.*
(3) - -id- *19 floréal An V.*

les deux officiers municipaux monistroliens à informer, le 19 prairial An V, les administrations du département de ce qu'ils jugeaient être des entraves à l'ordre public, la tolérance et la paix sociale. Ils leur représentèrent que le citoyen Larouveure était à la fois président de l'administration cantonale, agent municipal et juge de paix. Ils exposèrent que Jean Fraisse, maréchal-ferrand, était juge de paix provisoire. Ils les taxèrent d'incapables "trop accoutumés (...) à tout régir et administrer". En effet, les deux Patriotes cherchaient à contrôler la police municipale et la justice cantonale. Puis Manaud et Cottey, défendirent les non-conformistes et leurs partisans, comme étant des "amis de l'ordre, incapables de faire le mal". Ils rappelèrent que lors des dernières fêtes religieuses, les réfractaires officiaient dans l'église des Capucins et que, sans leur douceur et leur tolérance, les opposants à ce culte auraient provoqué l'affrontement aves les fidèles qui y assistaient (1).

L'effervescence gagna Monistrol, mais la raison ne fut pas uniquement religieuse. Les habitants supportèrent alors de plus en plus difficilement le passage et le logement journalier des troupes, imposés à la ville depuis 4 ans. D'ailleurs ils n'appréciaient pas d'avantage la présence d'une garnison, résidant chez le particuliers. Le 3 messidor An V, cédant à la pression des citadins, l'administration écrivit au département afin d'obtenir la possibilité de caserner les soldats (2). Le 15 messidor An V, les Monistroliens prirent les choses en main et pétitionnèrent eux-mêmes auprès du département, contre l'indiscipline des troupes, toujours logées dans "les mêmes familles".

Les deux officiers municipaux la signèrent ainsi que 72 Monistroliens de toute tendance politique, depuis des "Royalistes" tel Pierre Moret, jusqu'à des Patriotes, comme Charles Beau, en passant par des Modérés, tel Soulier (3). Le département ne

(1) - ADHL L.716 - 19 prairial An V.
(2) - ADHL L.1052 - 3 messidor An V.
(3) - ADHL L.792 - Pétition du 15 messidor An V.

réagit pas et l'irréparable fut commis. Un "affrontement" eut lieu, dans lequel la foule s'en prit au capitaine Roux. Le général Kellerman, informé des évènements, accepta de traduire devant le conseil de guerre les militaires qui y avaient pris part, demandant en contre-partie aux administrateurs du département de punir les civils concernés (1).

Malgré les troubles, l'orientation politique que donna l'administration directoriale resta empreinte d'une certaine mansuétude. Le 20 messidor An V, le citoyen Villeneuve de Saint-Ferréol, fut nommé commissaire auprès de l'administration municipale (2). Il s'agissait certes d'un Patriote, mais aussi d'un homme compréhensif. L'impulsion se confirma d'ailleurs par l'interdiction provisoire, le 22 thermidor, des sociétés populaires (3). A l'automne, le 28 vendémiaire An VI, le remplacement des officiers municipaux eut lieu. Le géomètre Douspis fut nommé agent municipal de Monistrol. Et Pierre Miramand père devint adjoint (4). A nouveau, le choix se porta sur des Républicains sincères, sans pour autant désigner des Jacobins intransigeants. Peu après, Jean-Antoine Douspis fut promu substitut du commissaire du directoire exécutif (5).

Si ces quelques mois rappelèrent l'époque de la Convention thermidorienne, par le choix du personnel, ainsi que par les orientations de la vie politique, ce temps de détente s'acheva par un revirement à gauche, dû au coup d'Etat du 18 fructidor An V.

COUP DE BARRE A GAUCHE

Bénéficiant des incessantes pirouettes du Directoire, se rapprochant tantôt de la droite tantôt de la gauche, les Jacobins reprirent l'avant de la scène politique, après la cassatio

(1) - *ADHL L.792-Lettre de Kellerman 19 messidor An V et ADHL L.811 délits 15 messidor An V.*

(2) - *AMM Délibération municipale 30 thermidor An V.*

(3) - *ADHL L.860 Société populaire. 30 thermidor An V - ADHL L.857. Sociétés politiques 22 thermidor An V.*

(4) - *AMM Délibération municipale 28 vendémiaire An VI.*

(5) - *-id- 4 brumaire An VI.*

des élections en Haute-Loire, le 19 fructidor An V (1). L'administration départementale redevenant jacobine, ce fut à l'ancien conventionnel Faure qu'échut la réorganisation dans l'ex-district de Monistrol (2). Il destitua aussitôt le citoyen Villeneuve et désigna Coffy pour être commissaire du Directoire exécutif. Ce dernier entra en fonction le 20 brumaire An VI (3).

Bénéficiant de ce renouveau patriotique, Coffy influença lourdement l'administration municipale. Le 11 frimaire An VI, après un brillant exposé sur le sauvetage de la République, les administrateurs municipaux arrêtèrent l'envoi d'une adresse au Directoire dont la rédaction fut confiée à Granouillet, Douspis et Besset (4).

Très vite, le canton apparut comme ultra-républicain. Ceci lui évita les épurations du commissaire central Portal, en frimaire An VI (5). Ce fut l'occasion dont profitèrent les 5 prêtres jureurs du canton pour s'affirmer "les victimes de leur républicanisme", auprès d'une administration départementale qui tardait à leur verser leur pension (6).

A leur tour, les Modérés furent inquiétés. Le 23 frimaire, le département demanda des renseignements sur les citoyens Basile Manaud et Pierre Cottey, officiers municipaux de Monistrol, au président de l'administration municipale, Granouillet-Larouveure. Ces deux individus lui avaient précédemment été dénoncés "comme indignes de confiance des amis de la République" (7). Le zèle des Républicains fut à nouveau stimulé. Les cercles constitutionnels reçurent l'ordre de le dynamiser (8).

(1) - DELCAMBRE "Le coup d'Etat jacobin 18 fructidor An V et ses répercutions dans la Haute-Loire" 1942 P.2.

(2) - -id- P.18 et P.61. Il était député aux 500.

(3) - AMM Délibération municipale 20 brumaire An VI.

(4) - -id- 11 frimaire An VI et voir documents n° 46-47.

(5) - DELCAMBRE (op.Cit) "Le coup d'Etat jacobin" P.83-84
ADHL L.716 6 nivôse An VI.

(6) - ADHL L.1186 - 24 frimaire An VI.
(7) - ADHL L.716 - 23 frimaire An VI.
(8) - ADHL L.857 - 17 pluviôse An VI et ADHL L.860-5 ventôse An VI.

Mais la relance du patriotisme tardait à s'effectuer. Les troubles et le désordre envahissaient la vie politique, enrayant tout redémarrage. Le 24 ventôse An VI, après l'examen du registre civique du canton, l'administration municipale constata que l'assemblée primaire de Monistrol était illégale, car ayant trop de votants. Elle proposa donc au département de faire tenir les deux assemblées primaires à Monistrol, au lieu de la Chapelle d'Aurec. Les Républicains pouvaient ainsi plus facilement contrôler les scrutins. De plus, le découpage leur était favorable, plaçant Monistrol, Beauzac et la Chapelle dans une première section, puis Saint-Maurice, Sainte-Sigolène et Saint-Ferréol dans une seconde (1). Le département accepta, conscient des avantages du système (2).

Une nouvelle administration municipale en résulta. Le président fut Jean-Antoine Douspis. L'agent municipal de Monistrol devint Marcellin Ouillon fils, menuisier. A ses côtés, l'adjoint municipal de la commune ne fut autre que Pierre Miramand aîné. La justice de paix échut à Benoit Besset de Confolent. Autour de lui ses quatres assesseurs étaient Monistroliens : Jean-Pierre Monnier, Joseph Granouillet-Larouveure, Benoît Chibolon père et Jean Mourier de Piat. Enfin, Etienne Coffy demeurait attaché à l'administration municipale, en tant que commissaire du Directoire exécutif (3).

Tous formaient l'administration la plus jacobine que Monistrol eût connu depuis la Terreur de l'An II. La ville était à présent aux mains des Patriotes. Le 14 floréal An VI, Marcellin Ouillon obtint sa nomination au poste de substitut du commissaire du directoire exécutif (4). Ne reniant pas leurs habitudes, l'une des premières décisions qu'ils prirent fut la construction d'une géôle dans la maison commune de Monistrol (5). Monnier

(1) - AMM Délibération municipale 24 ventôse An VI.
(2) - DELCAMBE (op.Cit) "la période du Directoire..." P.258-259.
(3) - AMM Délibération municipale 1er floréal An VI et ADHL L.716
(4) - -id- 14 floréal An VI.
(5) - -id- 14 floréal An VI.

profita de ce retournement pour entrer au service de l'administration en tant que secrétaire (1).

Les anciens terroristes cherchèrent dès lors à redonner à la commune, ainsi qu'à tout le canton, sa vigueur révolutionnaire d'autrefois. Ils voulaient rallumer le coeur des citadins, qui étaient devenus sourds aux ardentes paroles des Républicains, à force d'en attendre en vain les résultats. Les municipaux utilisèrent tout "l'arsenal" des fêtes civiques. Au cours de l'An VI et de l'An VII, ils ne cessèrent d'y attacher toute la pompe possible, célébrant parmi tant d'autres, les fêtes décadaires, la fondation de la République, la "juste punition du dernier Roi des Français", l'agriculture, les époux, le 10 août, le 18 fructidor, l'assassinat de Rastadt et le 14 juillet (2).

Mais, à la recrudescence de l'activisme jacobin, répondit un regain de violence contre-révolutionnaire. Les Républicains s'alarmèrent une nouvelle fois, des assassinats ayant été commis dans le canton d'Yssingeaux. Une garde, aux ordres de l'agent municipal fut montée pendant la nuit et chargée de patrouiller dans la ville. L'usage d'un passeport devint obligatoire, et les registres des auberges furent systématiquement vérifiés (3).

Le temps n'était plus celui où un sursaut d'autorité sauvait la situation. Les hommes eux-mêmes étaient las et redoutaient pour leur vie. Trois jours, seulement, après les précédentes mesures, le 15 fructidor An VI, l'adjoint Pierre Miramand démissionna, pour "plusieurs raisons légitimes". Tandis que la municipalité constatait l'abondance des faux passeports (4). Monnier, lui

(1) - *AMM Délibération municipale 14 thermidor An VI.*

(2° - *-id- 18 messidor An VI, et ADHL L.1365, L.1369, L.1371, L.1375, L.1379, L.1383, L.1385, L.1389.*

(3) - *-id- 12 fructidor An VI.*

(4) - *AMM Délibération municipale 15 fructidor An VI, le grand-père Pierre Miramand, auteur du cadenas de 1768 et qui mourut pendant la Révolution eut trois fils qui devinrent membres de la municipalité, Pierre aîné, Pierre père et Christophe dit l'amiral. Pierre Miramand père eut pour fils, Christophe Miramand cadet dit Javogue et Pierre, volontaire de l'An II.*

même, désertait son poste de secrétaire pour ses affaires privées, provoquant son remplacement par Pierre Miramand père (1). Et ce fut alors que l'administration municipale remplaça Pierre Miramand par Christophe Miramand, dit l'amiral, artiste serrurier (2).

L'heure était grave. La garde nationale s'avérait totalement désorganisée. Le 6 vendémiaire An VII, le désaveu de cette force armée fut tel que les différents officiers et sous-officiers démissionnèrent tous. Les hommes appelés à les remplacer refusèrent (3). La commune était donc désarmée et sans troupe, face à la montée de la contre-révolution. Rien ne parvint à relancer l'ardeur des gardes nationaux, découragés et souvent mal approvisionnés en munitions.

Ce fut dans ce contexte d'aversion pour les affaires militaires que tomba la nouvelle loi sur la conscription. Le 2 frimaire An VII, le jury d'examen physique, pour la levée de la première classe de conscrits, fut constitué. Il comprit 5 pères de famille dont 3 Monistroliens, le cordonnier Pierre Neyron, l'armurier et menuisier Antoine Royer et le marchand Benoît Chibolon père. L'officier de santé Pagnon, ne disposant pas d'une voix délibérante, leur fut adjoint pour les conseiller (4). Sept jours plus tard, les premiers conscrits levés selon la loi Jourdan partirent pour le Puy (5).

Cependant, de plus en plus dévitalisée, la vie politique locale ralentissait. Le 1er floréal An VII, Christophe Miramand fut à nouveau installé comme adjoint (7), tandis que le citoyen Joubert démissionnait, refusant son poste d'agent municipal. Il fut

(1) - AMM Délibération municipale 24 fructidor An VI.
(2) - -id- 5e complémentaire An VI.
(3) - -id- 6e complémentaire An VII.
(4) - -id- 2 frimaire An VII.
(5) - -id- 9 frimaire An VII;
(6) - -id- 1er floréal An VII.

tout aussitôt remplacé par Benoît Chibolon père (1). Toujours patriotes,les nouveaux municipaux s'avéraient un peu plus modérés.

9 novembre 1799

Le 18 brumaire An VIII, Bonaparte, par un coup d'état militaire mit en place le Consulat. Une nouvelle page de l'histoire de France se tournait. Dès lors, à Monistrol, les évènements vécus ramenèrent les habitants dix ans en arrière. En effet, fort de l'espoir d'une nouvelle organisation administrative et judiciaire de la France, le commissaire du gouvernement, Coffy, dépêcha un envoyé à Paris pour obtenir, à Monistrol, le siège d'un tribunal (2). Enfin, tout s'acheva comme tout avait commencé, par une très solennelle prestation de serment, par les fonctionnaires, militaires et gardes nationaux, le 27 pluviôse An VIII.



(1) AMM Délibération municipale 12 floréal An VII.
(2) - -id- 27 frimaire An VIII.

Chapitre 5

L'ANARCHIE SUR SES TERRAINS (1795 - 1799)

Comme on vient de le voir, le Directoire a été une période pendant laquelle jacobins et modérés se disputaient la mainmise sur les institutions locales, tantôt dans des élections, tantôt par des coups de force. Mais ces institutions ne contrôlaient plus grand chose, dans un pays que gagnaient l'anarchie et la violence. Ce dernier chapitre évoque ce climat d'affrontements obscurs et passionnés, où les épisodes hauts en couleurs ne manquent pas.

A PONT-DE-LIGNON, L'ATTAQUE DU CONVOI DE FONDS

Depuis la mise en place du Directoire, le banditisme gagnait du terrain dans tout le canton. Cependant, il était très difficile de le distinguer de la contre-révolution. Souvent même, les deux étaient liés. En effet, si les individus qui commettaient ces agressions n'étaient pas les Royalistes eux-mêmes, dans la plupart des cas, ces derniers connaissaient leurs compagnons de clandestinité et approuvaient les attaques qu'ils menaient contre les Républicains. Le brigandage n'était pas une nouveauté. Le Velay avait déjà subi les assauts de ces hordes de bandits. Mais l'effondrement de toute autorité en vit l'apothéose. Ce regain de violence bénéficia de la réduction du nombre des troupes en station à Monistrol. Le 29 thermidor An IV, la ville ne disposa plus que de 9 fusiliers et quelques officiers (1).

Les bandits, pouvant circuler au grand jour et utilisant au mieux un relief propice aux guet-apens, se rendaient peu à peu maîtres du pays. Les gorges de Pont-de-Lignon devinrent leur fief. Le 21 vendémiaire An VI, la municipalité, inquiète, demanda des soldats à l'administration départementale, pour les débusquer de leurs repaires (2).

(1) - *ADHL L.824 Esprit public.*

(2) - *DELCAMBRE (op.Cit) "La période du directoire..." P.209 et ADHL L.792 21 vendémiaire An VI. Monistrol n'avait plus que 3 gendarmes dont 1 seul à cheval.*

Le département négligea l'importance du phénomène et le regretta amèrement. Le 26 frimaire An VI, à 11 heures du matin, une quarantaine de hors-la-loi attaquèrent un transport de fonds se rendant du Puy à Chambéry. Les dix chasseurs de l'escorte durent s'enfuir sous le feu nourri des assaillants, abandonnant les 30.000 Lb destinées à la solde de l'Armée d'Italie. Immédiatement les gredins se partagèrent la somme et s'évanouirent dans la campagne.

La garde nationale monistrolienne les prit en chasse dans les gorges des Foyes, en direction de Sainte-Sigolène. Malmenés au cours d'un accrochage, les bandits furent contraints de se défaire d'une faible partie de leur butin. La nuit leur permit de se sauver, en passant par la Chanal et les Villettes.

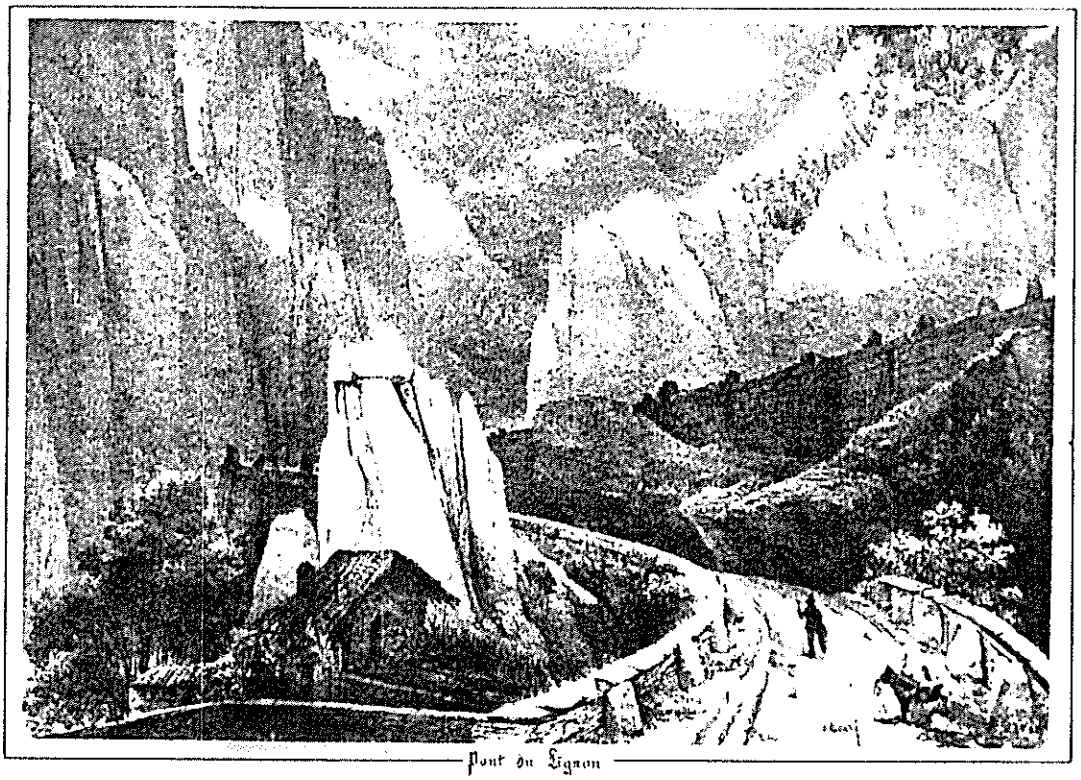

Pont du Lignon

Le département nomma très rapidement des enquêteurs, qui n'étaient autres que les citoyens Lambert et Lassaigne (1). Durant presque un mois, les interrogatoires eurent lieu, fournissant bien peu de renseignements. Le président de l'administration municipale, Larouveure, constatait que les témoins restaient muets par crainte d'être assassinés ou d'avoir leur maison incendiée. L'affaire s'embrouillait et se teintait de contre-révolution.

Les seules certitudes furent qu'une partie des agresseurs était des gens de la région yssingelaise et que d'autres venaient de Saint-Pal-en-Chalencon et Usson-en-Forez. Tout laissait croire que la concentration des voleurs ne s'opéra que dans les derniers jours précédant l'attaque. Cependant, rien ne put être vérifié. Les prêtres réfractaires déclarant l'oeuvre méritoire, le silence s'abattit sur les campagnes. Quant à la garde nationale monistrolienne, engagée dans cette affaire, elle fut dans un premier temps rappelée à l'ordre, pour avoir gardé la partie des fonds publics retrouvée et elle dut la rétrocéder (2). Mais, par la suite, justice lui fut rendue par les autorités. Elle avait pénétré "d'admiration et de reconnaissance", pour sa bravoure, les ministres de la Police, de l'Intérieur, de la Justice et de la Guerre (3).

L'appât du butin concentra très vite dans les gorges du Lignon, et sur la commune de Saint-Maurice, tous les mauvais garçons des régions alentour. L'administration municipale ne cessa de s'en alarmer et prévint celle du département, le 3 nivôse An V "Des bandits sont en outre signalés chaque jour au Pont-de-Lignon (...). La plupart (...) viennent des départements limitrophes", précisait-elle. Aussi, "attendu (...) qu'une troupe de brigands armés parcourt la campagne", elle demanda "une force armée considérable", constituée au minimum de 60 à 80 hommes pour escorter la recette de cette ville jusqu'au Puy (4). Consciente des risques, la garde nationale de Monistrol refusa le 19 pluviôse An VI, de protéger le convoi de la recette des impôts (5).

(1) - ADHL L.823 Enlèvement des caisses publiques. Pont de Lignon An VI
(2) - ADHL L.823. 1 nivôse An VI et ADHL L.792 16 nivôse An VI.
(3) - ADHL L.792 8 messidor An VII.
(4) - DELCAMBRE (op.Cit) "la vie dans la Haute-Loire sous le Directoir P.148-149-186 - ADHL L.823 3 nivôse An VI
(5) - DELCAMBRE (Op.Cit) "la vie dans laHaute-Loire...." P.244

Il devenait de plus en plus dangereux de circuler dans cette "zone interdite" en portant un uniforme. Le 6 ventôse An VI, un lieutenant de la garde nationale de Saint-Maurice fut assassiné (1). La recrudescence de l'insécurité coupa les communications avec le Puy. L'administration départementale prit alors des mesures énergiques, ordonnant de couper les bois sur une largeur de 25 toises, le long de la grand'route, aussi bien à Pont-de-Lignon qu'à Pont-Salomon (2). Or, quatre mois plus tard, l'administration municipale de Monistrol n'en avait toujours pas tenu compte (3).

En fait, la situation était beaucoup plus complexe que cela, La contre-révolution tenait le canton, isolant Monistrol. Les Républicains, paralysés de terreur, oubliaient leur zèle d'autrefois.

PRETRES REFRACTAIRES ET CONSCRITS INSOUMIS

L'avènement du Directoire se fit au milieu de l'effervescence générale, soulevée par les réfractaires et contre-révolutionnaires. Les Royalistes s'organisaient. Le 9 nivôse An IV, une troupe forte de 50 hommes, se dénommant compagnie de "Jésus, de chouans et de l'armée catholique et royaliste", fit irruption à 8 heures du soir, dans la ville de Bas. Ils pillèrent les demeures des Républicains, exhibant des listes de proscription .(4).

Ces chouans possédaient deux drapeaux blancs, portant une croix noire sur une face et des fleurs de lys sur l'autre. Le 11 nivôse, ils désarmèrent un volontaire qui parvint à prendre la fuite. Celui-ci s'empara d'un portefeuille où se trouvait une lettre signée, annonçant l'organisation d'un soulèvement (5).

(1) - ADHL L.811 6 ventôse An VI.

(2) - 25 toises = 100 m2.

(3) - ADHL L.823 11 fructidor An VII.

(4) - ADHL L.792 21 nivôse An IV Lettre de juge de paix de Bas-en Basset.

(5) - ADHL L.792 12 nivôse An IV;

Les administrateurs municipaux de Monistrol en informèrent immédiatement le commissaire du directoire exécutif auprès du département, le citoyen Reynaud. Ils achevèrent leur lettre par ces mots qui traduisaient toute leur angoisse : "Dans le moment on sonne le tocsin à Bas ou Beauzac, nous entendons même au loin un feu de mousqueterie très ralenti" (1).

Les Jacobins, revenus au pouvoir, exécutèrent avec promptitude les mesures prises par les autorités supérieures, d'autant plus qu'ils sentaient la République menacée. Le 24 nivôse An IV, les administrateurs municipaux reçurent l'ordre de dresser, dans les 3 jours, la liste des prêtres réfractaires de leur commune, tombant sous le coup des lois (2). Pendant ce temps, le directoire exécutif faisait arrêter, puis conduire à Paris, Marcellin Chometton, suspecté d'être l'un des chefs de la révolte yssingelaise de vendémiaire An IV (3).

Malgré un embryon d'organisation militaire, le coeur de la contre-révolution demeurait formé par les prêtres réfractaires. Ceux-ci s'entouraient de déserteurs armés, qui les protégeaient et leur permettaient de célébrer la messe à moindre risque. Le 15 germinal An IV, la garde nationale de Monistrol intervint dans la commune de Beauzac, pour disperser un rassemblement d'un millier d'individus, protégés par une centaine de déserteurs, et qui assistaient à des messes non-conformistes (4).

Le culte insermenté s'épanouissait au grand jour, défiant les autorités républicaines par la masse des fidèles qu'il rassemblait. Ce regain s'expliquait aussi par les ordres donnés par Mgr de Galard. Les fêtes de Pâques 1796, correspondant à un Jubilé, le prélat exilé avait exigé qu'elles fussent célébrées par les fidèles selon les canons de l'Eglise clandestine. Ce fut un triomphe.

(1) - ADHL L.792 12 nivôse An IV;

(2) - AMM Délibération municipale 24 nivôse An IV

(3) - -id 26 nivôse An IV;

ARNAUD "Recueil des évènements qui ont eu lieu au Puy et aux environs depuis l'An 1775 jusqu'en 1815 inclusivement" 1931 P.127 ADHL L.819 Transfert des prisonniers.

(4) - AMM Délibération municipale 15 germinal An IV
ADHL L.792 15 germinal An IV.

Madame de Charbonnel offrit le château du Flachat pour y exercer le culte. Emilie, sa petite fille, devint pour lors sacristine. "Le samedi Saint 1796, 3000 hommes étaient présents aux Saints Offices (après lesquels) chaque paysan emportait sa cruche d'eau bénite. Le Saint Sacrement fut même laissé au château, à portée d'une cachette (...). Le dimanche 7 à 8000 personnes débordaient de la cour du château sur l'esplanade" (1).

Les autorités, un temps dépassées par l'ampleur du phénomène, ne réagirent pas immédiatement. Mais peu après, elles provoquèrent "un nouvel interrogatoire et un sac en règle du peu qui restait du château", rappelant "encore les mauvais jours de la Terreur"(2).

Cependant, ce sursaut jacobin fut brisé par l'ardeur des Royalistes, vivifiée par ce récent succés. Le 26 germinal An IV, un détachement de volontaires et de gardes nationaux de Monistrol, conduisant 18 déserteurs à Saint-Etienne, fut attaqué dans les bois de Pont-Salomon. Les agresseurs, masqués et le visage noirci, étaient une soixantaine. Sitôt la nouvelle connue à Monistrol, la générale fut battue et la garde de Saint-Didier appelée en renfort. Des troupes partirent immédiatement, mais ne parvinrent pas à arrêter les rebelles, qui abandonnèrent un mort et deux blessés. Ils se replièrent en passant la Loire au lieu des Sauvages, talonnés par les gardes nationaux d'Aurec et Saint-Didier.

Dans le même temps, l'affolement redoublait dans la ville, du fait de l'annonce d'un faux rassemblement de 300 à 400 hommes dans les gorges du Lignon. L'agitation retombée, l'angoisse saisit les Républicains. La garde nationale était épuisée et inutisable. Les 40 volontaires, dont 2 étaient blessés, ne disposaient plus que de 3 ou 4 cartouches par homme . Les municipaux réclamèrent alors, au plus vite, au département une troupe de 200 à 300 hommes et des munitions, n'ayant plus pour repousser une éventuelle contre attaque que des pierres ou des bâtons (3).

(1) - E. de Charbonnel (op.Cit) Les chiffres semblent exagérés.
(2) - -id-
(3) - ADHL L.792 26 germinal An IV.

Pour l'administration municipale, la situation était grave. Un de ses membres déclara, le 4 messidor An IV : "des prêtres réfractaires célébrent leurs messes publiquement" provoquant des attroupements importants. Des jeunes gens, fuyant la réquisition les accompagnaient. La crainte que ces proscrits inspirait était telle que les maris patriotes en venaient à se méfier de leur épouse ! (1).

Il fallait donc frapper fort et se montrer plus énergique et résolu que les contre-révolutionnaires. Or, Monistrol possédait de tels hommes, en la personne de ses anciens terroristes. Le 8 messidor An IV, à 4 heures du matin, l'agent municipal de Monistrol, Etienne Coffy fut informé qu'une messe clandestine allait être célébrée dans le village de Cublaise, sur la commune de Sainte-Sigolène. Aussitôt, il se rendit chez le commandant de la force armée de Monistrol qui lui accorda 28 hommes, sous les ordres d'un sous-lieutenant, puis chez le citoyen Fraisse, lieutenant de la garde nationale qui vint avec 10 autres.

Agissant comme président de l'administration municipale, en absence de celui-ci, Coffy conduisit sa troupe dans le village indiqué, limitrophe de sa commune. A 6 heures du matin, alors que des hommes et des femmes arrivaient de toute part, il fit cerner le hameau. Des piquets de garde furent placés sur toutes les routes d'accès, tandis que le reste de la troupe fouillait les maisons.

Enfin, un jeune homme travesti en femme fut découvert. Puis, pendant que 2 volontaires surveillaient le présumé réfractaire, Coffy et ses 2 officiers s'approchèrent de la foule, "composée de douze cents âmes au moins". Face à elle, les troupes se rangèrent en bataille. L'agent municipal de Monistrol renouvela en vain et par 3 fois l'ordre de dispersion. L'agitation gagnait les personnes assemblées, qui constataient le faible nombre des soldats. Les femmes dansaient devant eux en les invectivant.

(1) - AMM Délibération municipale 4 messidor An IV.

Ce fut alors que Coffy ordonna de mettre les bayonnettes au canon et commanda la charge. La foule s'écarta. La troupe s'engouffra, emmenant le captif et s'éloigna sous les injures des gens présents qui lui criaient : "crapauds bleus", "brigands" et bien d'autres termes (1). Le lendemain, le prévenu était identifi Il s'agissait en fait d'un déserteur de Sainte-Sigolène (2). Le prêtre réfractaire avait une fois encore échappé aux Jacobins.

Ces derniers s'en trouvèrent d'autant plus découragés que la situation empirait. Beauzac et Sainte-Sigolène devenaient le domaine de la contre-révolution (3). Ne pouvant guère faire autrement, les membres de l'administration étaient plus tolérants (4). Leurs problèmes ne cessaient de croître. Dégoûtés d'une République qui les délaissait et encouragés par la force de leurs confrères insoumis, bien des jureurs se rétractaient (5).

L'administration municipale cherchait à stimuler le zèle patriotique des jeunes gens, alors que les prisons de Monistrol ne désemplissaient pas de déserteurs (6). Mais cet élan républicain s'effondra à la suite du choc que produisit l'assassinat de Besson (7).

Le regain du culte insoumis s'expliquait aussi par la complaisance de certains membres de l'administration qui faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour atténuer les mesures des autorités républicaines. Le commissaire du directoire exécutif, au près de l'administration de Monistrol, Pierre Darnaud, fut en grande partie responsable de l'échec du vaste plan de chasse aux réfractaires, organisé par le général Piston, dans le canton. Le 3 vendémiaire An V, Darnaud demanda le rappel des troupes, présentes à Monistrol depuis 8 jours, et y semant le désordre . Il

(1) - ADHL L.792 8 messidor An IV.

(2) - -id- 9 messidor An IV.

(3) - AMM Délibération municipale 19 messidor An IV.

(4) - DELCAMBRE "la période du directoire..." (op.Cit) P.47-48
ADHL L.834 Prêtres réfractaires. Lettre de Besson du 11 thermidor An IV.

(5) - TAVERNIER (op.Cit). DELCAMBRE (op.Cit) P.89 Il cite le vicaire Bernard, devenu réfractaire à Rosière.

(6) - AMM Délibération municipale 8 fructidor An IV - ADHL L. 1251 Prisonniers du district de Monistrol

(7) - ADHL L.792 21 fructidor An IV

s'élevait contre les soldats, fractionnés en petits détachements et se rendant dans la campagne "faire le coup de fusil avec des pauvres malheureux qui sacrifieraient mille fois leur vie pour la satisfaction d'entendre une messe d'une certaine espèce de prêtres". Il ajouta à propos des réfractaires, qu'ils "se tiennent si bien cachés que je ne puis seulement savoir s'ils existent"!(1

Le 11 vendémiaire à minuit, les gardes nationales du canton, renforcées par des volontaires et des gendarmes ratissèrent toute la circonscription (2). Dans la nuit du 18 vendémiaire l'opération fut renouvelée, toujours sur ordres du général Piston. Il commanda même d'investir et de fouiller les maisons dès l'aube (3).

La volonté d'apaisement s'accrut dès lors que Manaud devint agent municipal et commissaire du directoire exécutif, avec à ses côtés le citoyen Pierre Cottey pour adjoint (4). Lorsque le culte insermenté se déroula dans l'église des Capucins, donnant lieu à des accrochages, car les Républicains refusèrent l'entrée d'un bâtiment privé aux fidèles du catholicisme banni (5), Manaud se révéla alors un homme habile. Connaissant le désir de tous ses concitoyens de voir la création de casernes, et personnellement faisant preuve d'une certaine défiance vis-à-vis des jureurs, il proposa de transformer l'église des Ursulines, où les prêtres constitutionnels officiaient, en locaux militaires.

Ceci provoqua une vive réaction des habitants de Monistrol, Patriotes mais aussi chrétiens, qui pétitionnèrent auprès du ministre de la Police (6). L'administration municipale, suivant l'orientation de l'agent et commissaire monistrolien, demanda

(1) - *ADHL L.1052 Cantonnement des troupes. Lettre de Darnaud du 3 vendémiaire An V.*
(2) - *AMM Délibération municipale 11 vendémiaire An V.*
(3) - *-id- 17 vendémiaire An V.*
(4) - *-id- 12 germinal An V.*
(5) - *ADHL L.716 19 prairial An V. Lettre de Manaud-AMM Délibération municipale 29 prairial An V. ADHL L.1206 Culte réfractaire. 6 floréal An V. Lettre de Granouillet.*
(6) - *ADHL L.1206 13 thermidor An V. Lettre du ministre de la Police.*

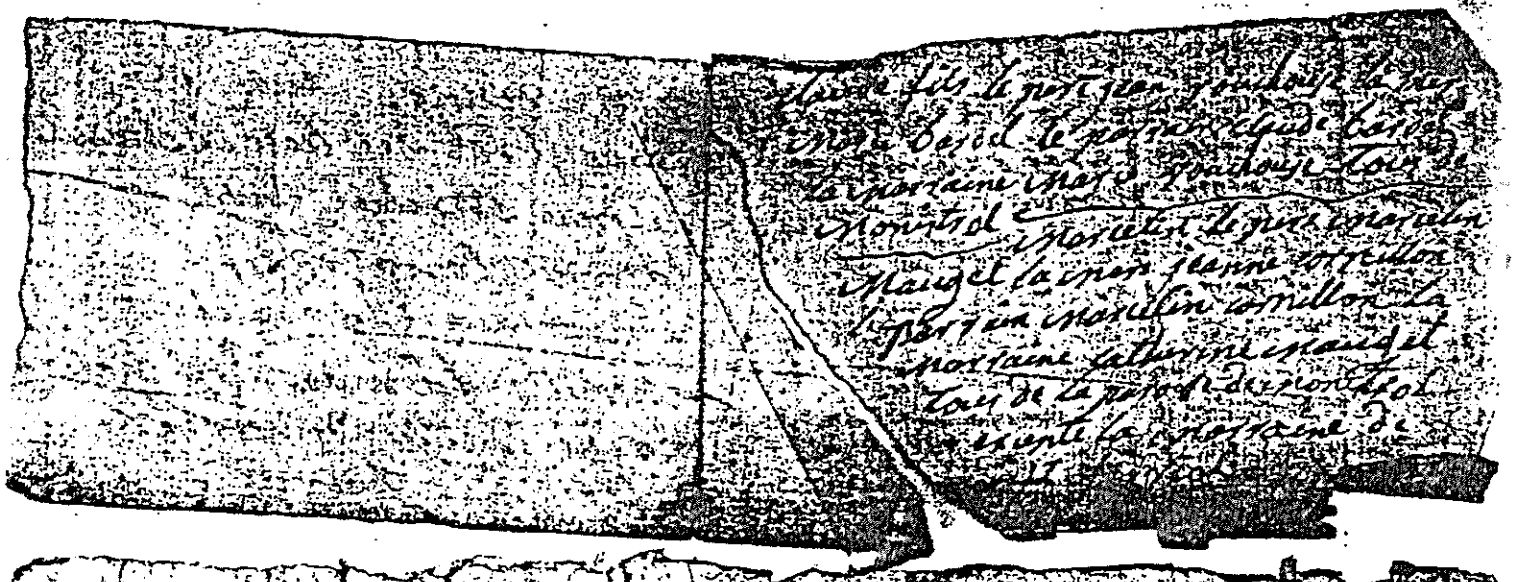

[illegible] fils le pere jean [illegible] la mere
[illegible] le parrain claude [illegible]
la marraine marie [illegible] tous de
monistrol [illegible] le pere marcelin
mauget la mere jeanne [illegible]
le parrain marcelin [illegible] la
marraine catherine mauget
tous de la paroisse de monistrol
[illegible] la marraine de
[illegible]

lenfant ~~pierre fornel de~~
~~polain parroisse de monistrol~~
le pere
Lanfant pierre driot
de paulin parroisse de monistrol
le pere guilhaume driot
la mere Marie jenuet
le parrin pierre fournel
du lieu de paulin
la marraine elizabeth
~~paulin~~ lionnet de paulint
tous de la parroisse de monistrol

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PAGE DE REGISTRE DE BAPTEME "SAUVAGE"
TENU PAR UN PRETRE REFRACTAIRE DE MONISTROL

au département, le 27 thermidor An V, "le changement de la briga de en résidence " au chef-lieu", attendu ses excés dans le temps de la Terreur"(1).

Pourtant, après cette accalmie, l'orage reprit. Une seconde Terreur s'abattit sur la commune, ravivant le coeur des Patriotes intransigeants.Le 5e jour complémentaire de l'An V, la nouvelle administration municipale, plus patriote, écrivit au département que les réfractaires n'avaient pas sévi dans le canton où tout était calme (2). Cependant, la garde nationale étant désorganisée, elle désirait l'envoi de volontaires pour maintenir l'ordre, escorter les déserteurs et surveiller les routes (3

Rejetés de la ville, les réfractaires poursuivirent leur action dans les campagnes où ils bénéficièrent de la complicité populaire (4). Monistrol apparaissait de plus en plus isolée au coeur de son canton. En nivôse An VI, Sainte-Sigolène et Beauzac furent le cadre de vastes rassemblements de fidèles du culte insermenté (5).

L'administration était à nouveau placée dans la main de fer de Coffy, devenu commissaire du directoire exécutif. Le 8 ventôse An VI, ne parvenant pas à faire agir la garde nationale monistrolienne, il avertit le département de la nécessité de lui envoyer 30 hommes pour lutter contre les déserteurs et réfractaires (6). Le commissaire ne disposait plus d'une force armée suffisante pour empêcher le culte prohibé. L'administration municipale se borna donc, les 29 prairial et 1er messidor An VI, à tenir une liste précise des individus qui dans la ville ou à la campagne, donnaient asile au culte insermenté (7). 28 personnes avaient ainsi ouvert leur demeure, dont Jean-Louis Moret

(1) - DELCAMBRE "La vie dans la Haute-Loire sous le directoire". P.173.

(2) - ADHL L.1206 5e jour complémentaire An V.

(3) - -id- et ADHL L.792 21 vendémiaire An VI.

(4) - ADHL L.834 26 brumaire An VI.

(5) - AMM Délibération municipale 12 nivôse An VI.

(6) - ADHL L.834 8 ventôse An VI.

(7) - ADHL L.1206 29 prairial et 1er messidor An VI.



LIEUX DE CULTE REFRACTAIRE - AN VI -

de la Chapelle, Pierre Cottey, Jean Ravel, les veuves de Lagardette et de Charbonnel, Marcellin Garnier de Pouzols ou encore le cabaretier Marcellin Gaucher. Tous étaient déjà connus depuis des années pour leurs idées religieuses et parfois même avaient été reclus sous la Terreur pour ce motif. L'ensemble de la commune était touché (1).

Pourtant les clercs non-conformistes s'avéraient insaisissables (2). Tout devenait calme lorsque survenaient Coffy et les soldats. Mais l'opposition reprenait aussitôt après leur départ. Aussi celui-ci, résigné ou sûr de lui, écrivait au département: "jusqu'à présent, le canton a été assez tranquille", estimant que personne ne s'était distingué comme mauvais citoyen. Il ajoutait même que les contre-révolutionnaires le craignaient et n'osaient se manifester (3).

Malgré tout, le poids des réfractaires s'accentuait (4). Pourtant, la capture signifiait encore, pour eux, la mort (5). Coffy réussissait peu à peu à reprendre en main la situation à Monistrol. Il laissait planer l'ombre de la suspicion sur les contre-révolutionnaires notoires, ou jugés tels, comme Jean-Louis Moret de la Chapelle (6). Une telle virulence de la contre révolution, de 1796 à 1798, accréditait la thèse du complot.

L'AVENTURE DU DERNIER MAQUIS ROYALISTE

Si les Jacobins vivaient dans la hantise de la trahison et dans la suspicion générale, des indices alimentaient leurs obsessions. Les différents groupes de "chouans" étaient conduits par des nobles. Ces derniers bénéficiaient de troupes issues des campagnes, paysans révoltés en faveur de la défense des prêtres

(1) - *Voir carte N° 45.*

(2) - *ADHL L.792 18 thermidor An VI.*

(3) - *-id- 12 ventôse et 23 frimaire An VII.*

(4) - *ADHL L.811 Infanticide. Brumaire An VII et DELCAMBRE "La période du directoire..." P.147. Prairial An VII. Action de Bernard à Rosière.*

(5) - *L'abbé Mermet, arrêté à Saint-Ferréol le 20 août 1798 fut exécuté le 15 septembre 1798.*

(6) - *ADHL L.792 2e complémentaire An VII - ADHL L.825 Surveillance de la correspondance privée. 7 thermidor et 26 fructidor An VI.*

et déserteurs des armées de la République. Or, l'apaisement religieux et la plus grande liberté tacitement accordée au culte insoumis, provoquèrent l'affaiblissement des Royalistes.

Les chefs de famille durent rentrer pour exploiter leurs terres. Les jeunes gens se trouvèrent confrontés à une opposition de plus en plus nette lors des réquisitions frumentaires. Enfin, le problème de l'approvisionnement acheva de faire fondre les effectifs des contre-révolutionnaires. Ceux-ci ne groupèrent bientôt plus que quelques chefs, nobles et remplis d'illusions, isolés dans la population , auxquels se joignaient parfois, comme ultimes capitaines, des hommes à la morale moins exigeante et aux moeurs violentes, plus proches du brigand que du chouan.

Dès le début de 1796, les nobles recouvrèrent une partie de leurs biens, quittant ainsi la misère où la Convention les avait réduits (1). Le 27 fructidor An IV, la citoyenne Béget, veuve Charbonnel, racheta à la Nation, le château du Flachat et le domaine contigu, pour 27.269 Lb (2). Elle avait en partie emprunté cette somme à des négociants tels Christophe Petit de Saint-Didier et Basile Manaud (3).

Les émigrés rentraient. Le 12 ventôse An V, réapparut à Monistrol Jean-François-Joseph de Charbonnel-Jussac, fils de Benoît-Michel. Ne figurant pas sur les listes d'émigration, il ne fut pas inquiété. Il avait servi jusqu'alors dans l'Armée de Condé, sous les ordres du général de Damas. Blessé et désirant revoir les siens, il franchit les lignes. Les autorités le laissèrent passer et il put regagner librement Monistrol (4).

Peu après, son oncle Jean-Baptiste de Charbonnel du Betz refaisait lui aussi surface. Le 22 prairial An V, il protesta

(1) - *AMM Délibération municipale 18 nivôse An IV et 22 nivôse An IV.*
(2) - *ADHL L.1.Q.200 de Charbonnel.*
(3) - *-id- reconnaissances de dettes de la citoyenne Beget AnIII et An IV.*
(4) - *E. de Charbonnel (op.Cit).*

contre son inscription sur la liste des émigrés, exhibant diverses pièces justificatives de son service aux armées, d'avril 1792 au 5 prairial An IV, puis de sa résidence à Lyon (1). Emigra-t-il ou pas ? Nous ne pouvons prouver qu'il ait franchi la frontière. Cependant, il se trouvait dans une fâcheuse position et les pièces qu'il fournit le sauvèrent. Il fut provisoirement rayé des listes le 22 prairial An V et obtint la jouissance de ses biens (2). Le 1er brumaire An VI, sa femme, Claudine Pradier d'Agrain, le rejoignit et se rendit au Flachat pour y résider (3).

Sitôt remis de sa blessure, le jeune Jean-François-Joseph de Charbonnel-Jussac ne put supporter les actes des Républicains et les affronts subis par sa famille. Ancien officier de l'Armée de Condé, il ne parvenait pas à oublier les illusions qui l'avaient jeté dans tant de batailles, pour la défense d'une époque révolue. Il vivait dans le passé, ne comprenant pas que les idées que la Révolution avait semé au vent, ne germaient pas uniquement dans la tête d'une poignée d'agitateurs. Il se laissa alors convaincre par les chefs locaux de la contre-révolution et décida de s'unir à eux.

IL forma avec le marquis de Surville, Dominique Allier et Robert, d'Usson en Forez, l'état-major d'un soulèvement royaliste. Ils se donnèrent rendez-vous le 13 fructidor An VII, dans une cabane de faux-monnayeurs, située dans les gorges de l'Ance non loin de Tiranges. Trahis, deux jours plus tard, ils furent arrêtés. Surville fut fusillé au Puy le 27 vendémiaire An VII(4). Ses 3 camarades, dont de Charbonnel, jugés par un tribunal militaire à Lyon, pour rassemblement armé, furent condamnés à mort et exécutés le 25 brumaire An VII (5). Avec eux périt le complot royaliste dans l'Est du département.

(1) - ADHL 1.Q.200 22 prairial An V avec pièces justificatives.
(2) - AMM Délibération municipale 1er messidor An V.
(3) - -id- 11 messidor An VI.
(4) - RIOUFOL (op.Cit).
(5) - ADHL L.792 12 ventôse An VII.

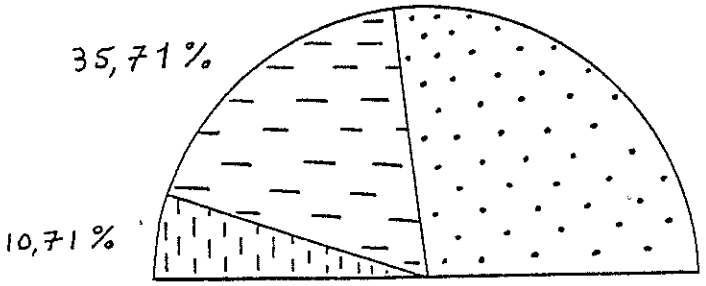

14 février 1790

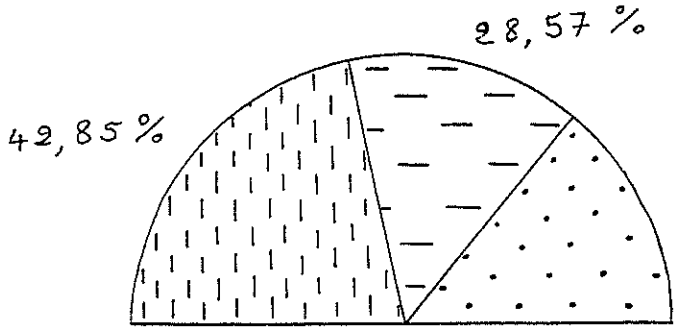

9 décembre 1792

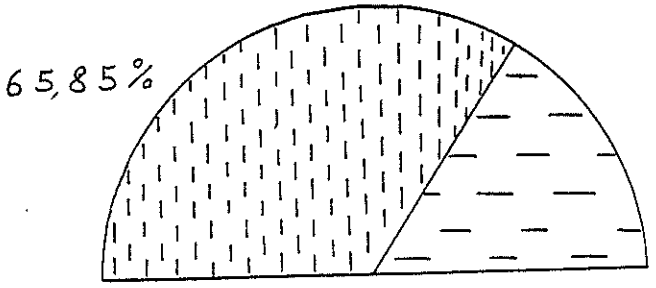

22 frimaire an II

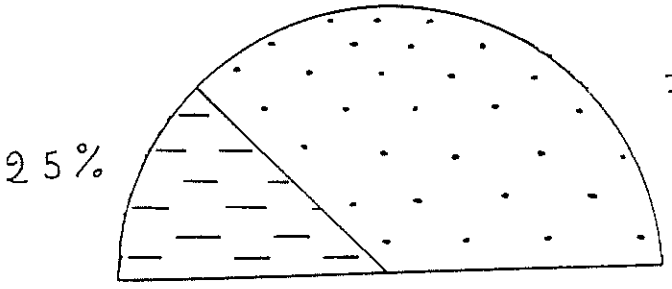

8 germinal an III

Patriotes modérés

Patriotes convaincus

Patriotes ardents (Jacobins et Sans-culottes)

ORIENTATIONS POLITIQUES DES MUNICIPALITES COMMUNALES

CONCLUSION

Toute la virulence de la Révolution, l'âpreté des conflits qu'elle causa, l'enthousiasme qu'elle souleva, la violence qu'elle provoqua, vinrent du fait que des hommes virent en elle un moyen de s'élever et que d'autres refusèrent d'en être les victimes. Monistrol vécût ce phénomène comme bien des villes de France. Les bourgeois et surtout les hommes de loi , furent les moteurs, mais aussi les instruments du nouvel ordre des choses. Ils obtinrent ainsi la direction des affaires pour lesquelles ils s'estimaient compétents, l'augmentation de leur richesse et la possibilité d'appliquer les idées nouvelles dont ils se berçaient.

De même, les puissants laboureurs acceptèrent d'autant plus la Révolution que celle-ci leur permit d'acquérir un peu plus de cette terre pour laquelle leur coeur battait. D'ailleurs même au plus fort de la Terreur, durant la République qu'ils rejetaient, ils purent se constituer des économies grâce au marché noir.

Tels furent les bénéficiaires de ces troubles. Face à eux les victimes ne manquèrent pas. Les nobles et les clercs perdirent en partie leurs terres et le pouvoir officiel. Les ouvriers de la ville et les journaliers de la campagne supportèrent la misère, la famine et les désillusions.

En outre, un second élément ne cessa de rejaillir, ce fut la coupure ville-campagne. Ce clivage existait déjà sous l'Ancien Régime et s'accentua avec les évènements révolutionnaires. Le paysan ne pensait pas et n'agissait pas comme le citadin. Ses espoirs, ses craintes, et ses haines étaient autres. S'il souscrivit au départ de la Révolution, il s'en écarta bien vite pour devenir un opposant irréductible et tenace.

Le citadin qui le mésestimait ne vit plus en lui qu'un égoïste, fanatique et affameur. Le cultivateur quant à lui maudissait la ville d'où les agents de la République venaient pour lui prendre son grain, ses bêtes ou même ses fils, et pour le menacer s'il restait fidèle à son Dieu. Les citadins s'avérèrent politiquement plus avancés et moins soumis au clergé que les ruraux, beaucoup plus conservateurs et traditionalistes.

Enfin, Monistrol offrit l'image d'une ville ardemment révolutionnaire, fleuron républicain dans un pays réfractaire. Elle possédait à ce niveau-là, bien qu'à une échelle inférieure, une ressemblance évidente avec la ville du Puy. Elle fut une ville bleue, dans un pays blanc maculé de rouge par la violence des antagonismes. Si la commune vécut les évènements avec un décalage dû à la lenteur des communications, elle en ressentit toute la fougue et l'ardeur. Elle resta toujours à l'écoute de la France et des gouvernements parisiens.

Sur ce petit territoire, en plein coeur du pays, comme ailleurs, les habitants frémirent lorsque de sujets ils devinrent citoyens. Ils acceptèrent d'autant plus la Révolution qu'elle leur fit un don qui n'a pas de prix : l'illusion de la Liberté. Mais lorsque la Religion fut menacée, l'euphorie des premiers temps céda le pas à la contestation, puis au rejet du nouveau régime. Enfin, après des années d'une lutte sans merci entre les adversaires persuadés de combattre pour une juste cause, l'autorité de la République s'affaissa dans un sentiment général de lassitude, au sein d'une commune ruinée et traumatisée.

Les Monistroliens, tels des enfants qui voulaient être rois, usèrent et abusèrent du pouvoir dont ils disposèrent. Après quoi, horrifiés de la cruauté aveugle de leurs actes et déçus de n'être pas parvenus à s'unir, ils s'abandonnèrent, avec tous les Français, entre les bras d'un homme pour qu'il les sauvât. C'était le 18 brumaire An VIII.....

TABLE DES MATIERES

DES TROIS FASCICULES REUNIS

AVANT-PROPOS (3)

(Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages).

Première Partie : LA REVOLUTION BOURGEOISE (1788-1792) (5)

1 : L'EFFERVESCENCE PRE-REVOLUTIONNAIRE (7)

INSECURITE ET MECONTENTEMENTS (7) - UN ELOQUENT AVOCAT MONISTROLIEN A LA REUNION DES TROIS ORDRES (9) - MONISTROL EXIGE DES REFORMES (11) - L'ELECTION DES DEPUTES AUX ETATS-GENERAUX (12).

2 : LA REVOLUTION MUNICIPALE (16)

LA PREMIERE MUNICIPALITE (16) - LE DISTRICT : YSSINGEAUX OU MONISTROL ? (18) - LA FETE REVOLUTIONNAIRE (21) - LA GARDE NATIONALE (23) - L'ADMINISTRATION DU "DISTRICT" (27) - PRETRES ET RELIGIEUX DEVANT LE DEFI DE LA CONSTITUTION CIVILE (29) - VIEILLE MISERE ET NOUVEAUX IMPOTS (31)

3 : LA MAINMISE DES NOTABLES (35)

L'EMIGRATION COMMENCE (35) - L'ASCENSION BOURGEOISE (39) - QUERELLES ET RIVALITES PERSONNELLES (41) - LE MAINTIEN DE L'ORDRE (43) - LA MISE AU PAS DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES (45) - RUEE SUR LES BIENS D'EGLISE (48) - LA MUNICIPALITE ET LES BIENS NATIONAUX (52) - DES AFFAIRES QUI DEVIENNENT MAUVAISES (53).

4 : TROUBLES ET CRISES (57)

MGR DE GALARD CHASSE DE MONISTROL (57) - LE DURCISSEMENT (61) - MARASME ECONOMIQUE (66) - LES IMPOTS MUNICIPAUX MULTIPLIES PAR QUATRE (69) - LA DISETTE DE L'HIVER 1792 (70) - LES REVOLUTIONNAIRES SE DIVISENT (71).

Deuxième Partie : SOUS LA REPUBLIQUE JACOBINE (1792-1794) (75)

1 : HOMMES ET ORGANES DE LA TERREUR (77)

UNE MUNICIPALITE "GIRONDINE" (77) - SOLON REYNAUD EPURE LA MUNICIPALITE ET LE DISTRICT (81) - LA MISE EN PLACE DES HIERARCHIES PARALLELES (85) - LA SOCIETE POPULAIRE, EXPRESSION DU PARTI DES "SANS-CULOTTES" (88) - LE REDOUTABLE COMITE DE SURVEILLANCE (90) - LA MUNICIPALITE LANCE LA REPRESSION (92) - LES PROSCRIPTIONS DU COMITE DE SURVEILLANCE (94) - QUAND LA REVOLUTION MONISTROLIENNE DEVORE SES ENFANTS (98).

2 : DIRIGISME ECONOMIQUE ET DETERIORATION SOCIALE (101)

LA DISETTE MENACE ENCORE (101) - VERS L'ECONOMIE DIRIGEE (102) - LA REPRESSION ECONOMIQUE (105) - PAUVRETE ET FAMINE (110) - LES MISERES DE L'HOSPICE (111) - LES ECOLES DANS LA TOURMENTE (113).

3 : RELIGION PERSECUTEE ET CULTE NOUVEAU (117)

LA LUTTE CONTRE LES "REFRACTAIRES" (117) - "SANS TROUPEAU ET SANS AUTELS" (119) - L'EGLISE TRANSFORMEE EN HALLE (120) - LE CEREMONIAL REPUBLICAIN (121) - LE TEMPLE DE LA RAISON (122) - DOUBLE JEU AUTOUR DES RELIQUES (124) - LE CLOCHER SAUVE (125).

4 : LA NATION SOUS LES ARMES (127)

DESAGREMENTS DE LA LEVEE EN MASSE (127) - EN PARTANT POUR LA LOZERE (129) - L'AVERSION POUR LE SERVICE ARME (130) - EQUIPER ET ARMER LES RECRUES (132) - 800 HOMMES A LOGER (134) - LES PRODUCTIONS DE GUERRE (134) - LE VANDALISME DES SOLDATS (137) - L'IMPOSSIBLE CONTROLE (138) - LA REPRISE EN MAIN (139).

Troisième Partie : UNE REVOLUTION SANS DIRECTION (1794-1799) (143)

1 : LES THERMIDORIENS DE MONISTROL (1794 - 1795) (145)

LES PRISONS S'OUVRENT (145) - EPURATION A REBOURS (149) - LUTTE OUVERTE ENTRE MODERES ET JACOBINS (154).

2 : LA CONTRE-REVOLUTION EN MARCHE (1794 - 1795) (161)

L'INSECURITE S'ETEND (161) - LE CULTE REFRACTAIRE (163) - L'AFFAIRE D'YSSINGEAUX (169).

3 : SUR FOND DE MISERE (173)

UNE ECONOMIE MORIBONDE (173) - UNE SOCIETE SOUS LE CHOC DE LA MISERE (175).

4 : ZIGZAGS POLITIQUES SOUS LE DIRECTOIRE (1795 - 1799) (179)

LA MUNICIPALITE CANTONALE ET LE RETOUR DES JACOBINS (179) - AN V : VICTOIRE ELECTORALE DES MODERES (183) - COUP DE BARRE A GAUCHE (187).

5 : L'ANARCHIE SUR SES TERRAINS (1795 - 1799) (193)

A PONT-DE-LIGNON, L'ATTAQUE DU CONVOI DE FONDS (193) - PRETRES REFRACTAIRES ET CONSCRITS INSOUMIS (196) - L'AVENTURE DU DERNIER MAQUIS ROYALISTE (205).

CONCLUSION (208)

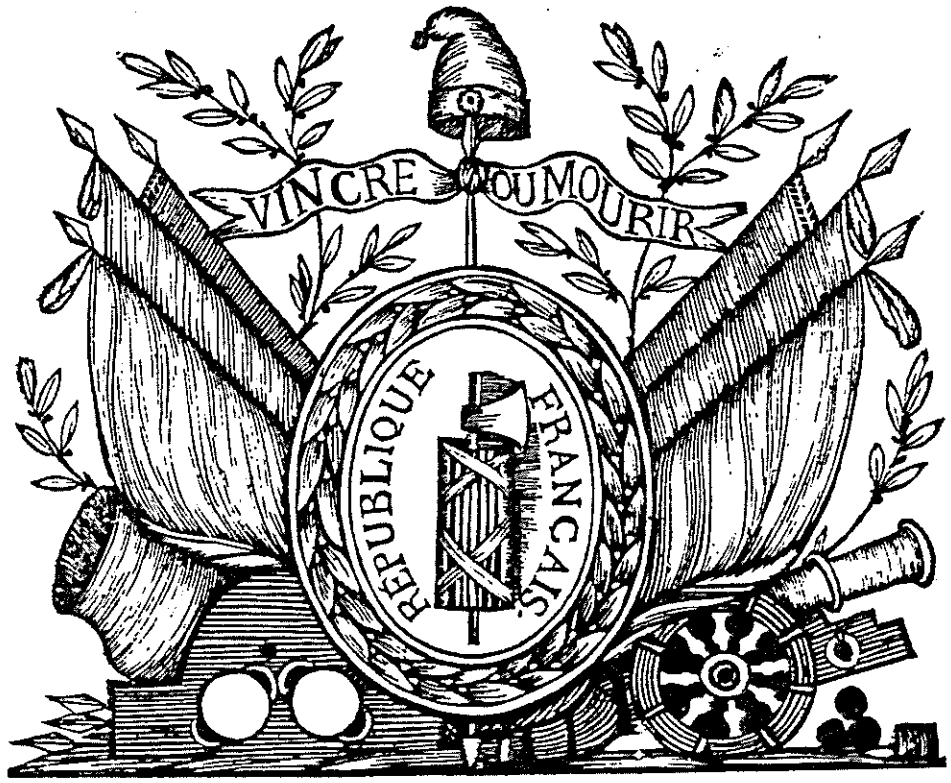
VINCRE OU MOURIR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE